

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

---

P. 12 798.B

OUVERTURE SOLENNELLE  
DES COURS

LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1955

---

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON  
LA SCIENCE  
ET LES NOURRITURES TERRESTRES

---

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT V. GOTHOT  
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ  
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1954-1955

---



1955

---

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS  
LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1955

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

---

# OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1955

---

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON  
LA SCIENCE  
ET LES NOURRITURES TERRESTRES

---

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT V. GOTHOT  
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ  
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1954-1955

---



1955

---

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

## Séance solennelle d'ouverture des cours

*La cérémonie débute par l'hommage de l'Université à ses morts des deux guerres : tandis qu'un clairon sonne « Aux champs », Monsieur le Recteur se recueille devant le Mémorial et y dépose une gerbe de fleurs ; dans la salle académique, l'assemblée, debout, s'associe à cet hommage.*

*Les personnalités qui composent le cortège rectoral prennent place dans la salle. La Chorale universitaire, sous la direction du Maître Frédéric Anspach, entame alors le « Ebre sei dir, Christe » de H. Schütz.*

*Monsieur le Recteur invite l'assemblée à se souvenir des morts de l'année ; il évoque leurs figures en ces termes :*

L'Université de Liège a été cruellement éprouvée, cette année, par le décès des Professeurs BRASSINNE, MAQUET, DECHESNE, GRÉGOIRE et HALKIN, et par celui de M. L. LEPAGE, Membre de la Commission Administrative du Patrimoine.

C'est le 25 janvier 1955 qu'est mort, à Liège, l'ancien Bibliothécaire en chef de l'Université, Joseph BRASSINNE.

Né le 11 janvier 1877, Joseph BRASSINNE conquiert le titre de docteur en philosophie et lettres (section histoire) en notre Alma Mater. Nommé sous-bibliothécaire à l'Université le 26 août 1902, il accède, le 12 août 1919, aux fonctions de bibliothécaire en chef et reçoit le titre de professeur extraordinaire.

Chargé, à partir de 1922, de faire, à l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, annexé à la

Faculté de Philosophie et Lettres, le cours facultatif d'Histoire de la gravure, il est admis à l'éméritat en 1947.

Avec Joseph BRASSINNE disparaît un des derniers élèves de Godefroid Kurth, à qui il doit la rigueur de sa méthode et sa passion pour l'histoire.

Dans ce dernier domaine en effet, il manifeste une curiosité sans cesse en éveil. Il est aussi à l'aise dans les recherches de préhistoire que dans celles d'histoire contemporaine et il en laisse le témoignage dans de nombreuses publications scientifiques.

Comme bibliothécaire en chef, il a notamment à établir le projet de construction de la nouvelle Bibliothèque de l'Université et accomplit, dans ce but, en 1938, un voyage d'études en Suisse avec l'Administrateur-Inspecteur DEHALU.

Son expérience consommée d'historien et de bibliothécaire était vivement appréciée en Belgique : notre collègue était notamment membre d'honneur et ancien président de l'Institut archéologique liégeois, membre d'honneur et ancien vice-président de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites, membre du Conseil de la Bibliothèque Royale et du Conseil de la Bibliothèque Albert I<sup>er</sup>, ancien président de la Société des Bibliophiles liégeois.

Le professeur Joseph BRASSINNE était Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

Le 1<sup>er</sup> avril 1955 décédait, à Woluwé-Saint-Lambert, M. Jérôme MAQUET, chargé de cours émérite.

Né à Chokier le 15 juin 1874, docteur en droit et licencié en sciences commerciales et consulaires de notre Université, M. MAQUET fait d'abord une brillante carrière au Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène (actuellement Ministère de la Santé publique), où il exerce les hautes fonctions de Directeur général.

Passionnément intéressé par les problèmes d'ordre juri-

dique, économique et social que pose l'enfance malheureuse, il est appelé, en 1919, à assumer la lourde charge de Directeur général de l'Œuvre nationale de l'Enfance, qui venait d'être créée. Il ne cesse d'y déployer, durant vingt ans, une activité féconde, qu'il étend même hors de nos frontières, puisqu'il devient Secrétaire général de l'Association internationale pour la Protection de l'Enfance.

C'est en 1929 qu'il entre dans le corps professoral de notre Université. Jusqu'à son admission à l'éméritat, en 1944, il fait à l'Institut supérieur de Sciences pédagogiques le cours de Législation protectrice de l'enfance. Il met au service de ses étudiants sa vaste érudition et son sens pédagogique remarquable.

Juriste distingué, homme d'œuvres et grand organisateur, il fut aussi un professeur dévoué et un collègue d'une exquise urbanité.

M. MAQUET était Commandeur de l'Ordre de Léopold, Grand Officier de l'Ordre de Léopold II et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Laurent DECHESNE, professeur émérite à la Faculté de Droit, est décédé à Méry le 16 avril dernier, à l'âge de 85 ans.

Élève de notre Université, il conquiert successivement les grades de docteur en droit en 1893, de docteur en sciences politiques et administratives en 1894, de docteur spécial en économie politique en 1900.

Dès la fin de ses études, il se voue aux travaux scientifiques et commence la longue série des publications qui ne sera interrompue que par la mort. Il entreprend ses premières recherches à l'étranger et séjourne successivement en Allemagne, en Autriche et en Angleterre.

Nommé chargé de cours, en 1898, à l'École des Hautes Études Commerciales et Consulaires, il apporte à cette institution une collaboration de vingt-trois ans. Le 31 mars 1924, il se voit confier à l'École supérieure de

Sciences commerciales et économiques de notre Université, le cours de Statistique et de Politique commerciale, ainsi que le cours de Législation et Règlements consulaires.

Cette charge allait s'accroître considérablement en 1926, des cours d'Histoire contemporaine de l'industrie et du commerce et d'Économie politique, matières spéciales ; puis, en 1935, de ceux d'Économie politique à la Faculté de Droit et d'Économie politique et sociale à la Faculté des Sciences appliquées.

Chargé de cours à la Faculté de Droit en 1924, il est promu professeur extraordinaire en 1927, professeur ordinaire en 1930, professeur émérite en 1942.

Laurent DECHESNE était un de ces hommes indépendants et doués d'une grande force d'âme. Il travaillait avec un acharnement peu commun : son œuvre scientifique, qui s'étend sans interruption sur près de soixante ans, suffirait à elle seule au renom de plusieurs savants ; vouée essentiellement aux sciences sociales et principalement aux sciences économiques, elle ne laisse dans l'ombre aucun des grands problèmes relevant de ces disciplines.

Exigeant pour lui-même, il exigeait beaucoup de ses élèves. Ceux-ci gardent de lui le souvenir d'un maître qui ne recherchait pas une popularité facile mais les forçait à une intime compréhension des choses. Ils lui conservent une profonde reconnaissance pour les leçons de rigueur scientifique qu'ils ont reçues de lui.

Le professeur Laurent DECHESNE était Commandeur de l'Ordre de la Couronne.

Le 2 juin 1955, notre Alma Mater était à nouveau frappée par le décès d'Antoine GRÉGOIRE.

Né à Louvain en 1871, Antoine GRÉGOIRE est proclamé docteur en philosophie et lettres (section philologie classique) en 1893 ; il réussit la même année l'épreuve du Concours des bourses de voyage et devient l'année sui-

vante lauréat du Concours universitaire. Pendant ses séjours d'études à Leipzig, à Munich et à Paris, on le voit s'intéresser de plus en plus à la linguistique et particulièrement à la phonétique. A Paris, il fréquente le laboratoire de phonétique expérimentale de ce pionnier que fut l'Abbé ROUSSELOT et est proclamé bientôt maître en phonétique. A son retour en Belgique, Antoine GRÉGOIRE doit prendre rang dans la carrière de professeur d'Athénée ; il enseigne successivement à Tirlemont, à Anvers, à Huy et enfin, de 1911 à 1929, à Liège. Il porte désormais aux méthodes pédagogiques un intérêt qui ne faiblira pas jusqu'à la fin de sa carrière.

En 1905, il obtient de faire à la Faculté de Philosophie et Lettres, un cours libre de Phonétique expérimentale, et y organise un laboratoire. Il est l'un des premiers en Europe, le tout premier en Belgique, à utiliser des machines parlantes pour l'enseignement des langues vivantes. En 1919, Antoine GRÉGOIRE est chargé de faire, à la Faculté de Philosophie et Lettres, un cours facultatif de Phonétique ; en 1921, un cours facultatif d'Orthophonie ; puis, en 1926, un cours facultatif de Latin vulgaire. En 1927, par suite de l'admission de Jean-Pierre WALTZING à l'éméritat, il est chargé de deux cours d'exercices philologiques sur la langue latine et d'explication d'auteurs latins. Nommé professeur ordinaire à l'Université en 1929, il quitte totalement l'enseignement secondaire, et peut se consacrer davantage au travail scientifique. En 1937, puis en 1947, il donne à la Collection de la Faculté de Philosophie et Lettres les deux volumes universellement appréciés de *L'apprentissage du langage*. Entretemps, en 1939, il publie un autre livre, bien connu des linguistes, dont le titre, *Edmond-Puxi-Michel*, réunit les prénoms et les surnoms de ses trois enfants.

Doué d'une curiosité toujours en éveil et d'un esprit critique aigu, Antoine GRÉGOIRE s'intéressait à tous les aspects du langage. Il savait allier à la minutie de l'ob-



servation le souci constant de la simplification didactique.

Antoine GRÉGOIRE fut admis à l'éméritat en 1942. Il était Commandeur de l'Ordre de Léopold.

Le 3 septembre dernier, décédait, à Esneux, Léon HALKIN, professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres.

LÉON HALKIN est nommé professeur à l'Université de Liège alors qu'il a à peine 28 ans.

C'est un latiniste, et il aime à expliquer Tite-Live, qu'il connaît si bien, les épîtres et les satires d'Horace, dont il apprécie l'humour et la poésie, et surtout Tacite, pour le style de qui il a une prédilection marquée.

Mais c'est plus particulièrement aux recherches historiques, à base documentaire, que vont ses préférences. Il est spécialiste des Institutions romaines ; et l'histoire antique de notre pays, depuis l'époque romaine jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, n'a pas de secrets pour lui.

Léon HALKIN est pour ses élèves un professeur clair et consciencieux, un interrogateur compréhensif.

Très attaché à son Université, il y passe quarante-trois années de sa vie. Il est Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres en 1920-1921, Secrétaire du Conseil Académique en 1929-1930, Membre de la Commission Administrative du Patrimoine de 1928 à 1931, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Universitaire de 1931 à 1935. Un de ses grands sujets de fierté est notre *Liber memorialis* qui parut en 1936. Nul ne dira jamais assez, — car lui-même était trop modeste ! — ce que ce monument lui a coûté de veilles, de soucis et de démarches souvent difficiles.

Dans la préface de cet ouvrage, LÉON HALKIN écrivait : « On s'est efforcé de ne rien négliger pour que cet » ouvrage soit une contribution importante à l'histoire » des sciences et des lettres dans la Belgique contemporaine... Il attestera en même temps la persistance, au

» sein des générations successives de nos maîtres, de la  
» passion de la recherche désintéressée, de la foi dans  
» la primauté des valeurs spirituelles et d'un dévoue-  
» ment sans bornes à la jeunesse estudiantine. » Tout  
LÉON HALKIN est dans ces quelques mots.

Lorsque vient l'âge de la retraite, il peut quitter, avec fierté, cette Université qu'il a si bien servie et qu'il continue de servir jusqu'à son dernier jour, puisqu'il publie encore une vingtaine d'articles sur ses sujets favoris : les antiquités de Rome et celles de nos régions. Léon HALKIN était Grand Officier de l'Ordre de la Couronne.

Le 11 mars dernier s'éteignait, à Sprimont, Monsieur Louis LEPAGE, membre de la Commission Administrative du Patrimoine de notre Université.

Depuis ce jour, bien des messages sont montés vers lui, messages de regrets, d'attachement, d'admiration. Et de quelque côté que le regard contemple ce fier visage, Louis LEPAGE apparaît grand.

Sa prestigieuse carrière d'industriel a été retracée toute empreinte de son audace réfléchie, de son enthousiasme, de son besoin naturel de voir grand et d'élargir les horizons. On a dit son rôle dans la Résistance, son esprit d'entraide, son courage indomptable. Aux différentes étapes de sa vie, chacun a retrouvé son sens profond de la dignité humaine, son généreux effort pour que tous puissent accéder à une existence plus libre et plus claire.

Si, après tant de voix autorisées, celle de l'Université s'élève à son tour, c'est qu'elle voudrait exprimer sa fierté et sa gratitude.

Louis LEPAGE est un de ses fils et, tout au long de sa carrière, elle retrouve, éclatante, la marque de cet esprit scientifique et désintéressé qu'elle s'efforce d'inculquer aux jeunes. Le succès de ses entreprises hardies, Louis LEPAGE le doit, certes, à ses hautes qualités intellectuelles, mais il le doit, aussi, à l'intérêt incessant qu'il

garde au développement scientifique. Toujours prompt à saisir la valeur d'une découverte, il n'hésite pas à l'employer dans ses réalisations. Rappelons que c'est en se basant sur les conceptions géniales de Georges CLAUDE qu'il a réussi la synthèse industrielle de l'ammونيак à partir de l'azote de l'air et de l'hydrogène qui, jusqu'alors, n'était qu'un déchet de cockerie.

Louis LEPAGE est convaincu de l'importance de la recherche scientifique dans l'essor national et c'est lui que le Gouvernement appelle tout naturellement à la présidence de l'IRSIA, tant il s'impose par sa compétence, son sens de l'organisation, ses vues hardies. Mais il pense aussi que la source même de la science doit rester libre, sans souci de rendement immédiat, et cette science pure, il travaille sans cesse à son épanouissement.

La sollicitude de Louis LEPAGE pour l'Université ne se manifeste pas seulement dans le cadre scientifique. Il est, pendant de longues années, membre du Patrimoine universitaire. Fidèle et attentif aux séances, il reste volontiers silencieux, mais les conseils qu'on sollicite de lui montrent la conception élevée qu'il a du rôle de notre Maison. Il est beau de voir cet industriel, dont l'activité s'exerce sur le plan international, garder ce souci constant des destinées de l'Université qui l'a formé. Toujours prêt à discuter des projets, à encourager des initiatives, non seulement il nous soutient personnellement (et sa générosité est aussi inlassable que secrète), mais il use de son influence auprès des industriels et les amène à collaborer efficacement à nos efforts.

Combien d'entre nous sont allés vers lui en des moments difficiles, et ont trouvé l'appui le plus complet, la plus stimulante confiance? Combien d'entre nous ont recueilli auprès de lui l'ineestimable leçon de son exemple? Car, si Louis LEPAGE a réussi une vie aussi multiple et aussi féconde, c'est parce qu'il s'est engagé sans restriction dans chacune de ses œuvres. Ce *don total* dont

il parlait parfois, ce don total, il l'a fait comme seules les natures passionnées et riches comme la sienne peuvent le faire ; c'est dans ce don que Louis LEPAGE a trouvé la source de son inépuisable énergie, de sa bonté dynamique, de l'unité de son esprit.

Sa perte est irremplaçable.

Je l'ai vu quelques heures après sa mort. Il avait gardé ce fier visage où la bonté et l'énergie se confondaient avec tant d'harmonie.

L'Université a eu le très grand regret de perdre l'un de ses élèves au cours de l'année écoulée : Philippe JOULET, docteur en médecine depuis 1950, inscrit à la première licence en science dentaire, victime d'un accident d'aviation à Bierset.

Deux membres de notre personnel administratif sont décédés cette année : M. Jules DUCACHET, préparateur-technicien, et M. Robert LIÉGEOIS, commis.

Par ma voix, l'Université renouvelle aux familles des disparus : maîtres, collaborateurs et élève, la très grande part qu'elle prend à leur douleur.

Je vous convie à nous recueillir un instant en souvenir de ceux qui ne sont plus.

*L'assemblée se lève et communique au souvenir des disparus en écoutant « La pavane pour une infante défunte » de Ravel.*

*Monsieur le Recteur reprend la parole pour féliciter et remercier les professeurs H. JANNE D'OTHÉE, A. DE MARNEFFE et R. MOUCHET, admis cette année à l'éméritat :*

Un arrêté royal du 18 novembre 1954 a admis à l'éméritat M. Henry JANNE D'OTHÉE.

Henry JANNE D'OTHÉE, né à Liège, le 11 novembre 1884, est reçu ingénieur civil des Mines à notre Université en juillet 1906.

Il est nommé, la même année, répétiteur de mécanique

élémentaire, de mécanique analytique et d'éléments de physique mathématique à la Faculté des Sciences.

Tout en remplissant ces fonctions, il conquiert en 1908, le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques et en 1910, celui d'ingénieur électricien de l'Institut Électrotechnique Montefiore.

La guerre 1914-1918 vient interrompre son activité scientifique, mais elle lui donnera l'occasion, comme volontaire de guerre, de révéler sa valeur morale et civique.

Appelé, en 1922, à reprendre l'enseignement de physique mathématique et des compléments de mécanique analytique et céleste, promu successivement professeur extraordinaire en 1926 et professeur ordinaire en 1927, il verra ses charges s'accroître encore des cours de physique théorique et mathématique et de compléments de physique mathématique à la licence en sciences physiques, lors de la mise en application de la loi de 1929 sur la collation des grades académiques.

Ainsi, pendant plus de trente ans, il assume la lourde responsabilité de l'enseignement théorique dans un domaine qui vient d'être le siège d'une véritable révolution avec les théories de la relativité restreinte et généralisée, l'introduction du discontinu et le développement de la mécanique quantique.

Ses premiers travaux se rapportent surtout à des questions de mécanique classique et de mécanique céleste et, en particulier, à la théorie de la rotation de la Terre.

Après la première guerre, il orientera ses recherches vers l'électromagnétisme et la relativité, pour revenir plus tard à des questions d'élasticité et de déformation des corps solides.

Tout au long de sa carrière, il collabore à diverses revues et notamment à la *Revue Universelle des Mines* par des analyses substantielles d'ouvrages importants ou de théories nouvelles.

Maître des techniques théoriques les plus ardues et

sachant donner au particulier et aux détails toute l'attention que requiert la méthode scientifique, il laisse percevoir une sorte de nostalgie de la philosophie et de ses valeurs, tempérée d'ailleurs par un sens très vif de l'humour que ses collègues et ses élèves rappelleront toujours avec plaisir.

Un arrêté royal du 31 janvier 1955 a admis à l'éméritat Albert DE MARNEFFE.

Albert DE MARNEFFE est né à Liège, le 22 avril 1885. Élève de notre Alma Mater, il conquiert successivement les grades d'ingénieur civil des Mines en 1907 et d'ingénieur électricien en 1908.

A sa sortie de l'Université, sa carrière s'oriente d'abord vers l'industrie. Ingénieur, puis chef de bureau des études des Ateliers (Nyles et Bacalan?), ensuite secrétaire technique à la maison Beer à Jemeppe s/Meuse, il apporte, pendant près de douze ans, une contribution importante au développement des techniques des constructions métalliques.

En 1919, il est autorisé à faire, à la Faculté technique de l'Université de Liège, le cours d'Architecture industrielle (dont l'intitulé sera ultérieurement modifié en celui de cours des Constructions industrielles). Il est nommé chargé de cours la même année, professeur extraordinaire en 1920 et professeur ordinaire en 1923.

Il est l'auteur de nombreuses publications. L'ouvrage qu'il a consacré aux *Constructions hyperstatiques* a été particulièrement remarqué, son auteur y ayant condensé les principes essentiels d'une science encore éparse.

C'est dès 1923 qu'Albert DE MARNEFFE établit, à l'Université de Liège, les bases du Laboratoire de Photo-élasticité, qu'il équipe des appareils adéquats, grâce à l'intervention du Patrimoine Universitaire. Ce laboratoire prend son plein développement au moment de l'installation, au Val-Benoît, des services de la Faculté des Sciences appliquées.

Albert DE MARNEFFE a participé, à plusieurs reprises, à la vie de l'Université ; il a été, en effet, Doyen de la Faculté des Sciences appliquées, en 1926-1927, 1943-1944 et de 1952 à 1954 ; secrétaire du Conseil Académique en 1946-1947 et membre du Conseil d'Administration en 1953-1954.

Un arrêté royal du 28 juin 1955 a admis à l'éméritat René MOUCHET.

Né à Liège, en 1884, René MOUCHET est proclamé docteur en Médecine à 23 ans. Il entre en 1907 en qualité d'assistant, dans le Laboratoire d'Anatomie pathologique que dirige le Professeur Ch. FIRKET. Celui-ci, répondant au vœu du roi Léopold II avait ajouté à ses enseignements un cours de Pathologie exotique et d'Hygiène coloniale. Le jeune assistant ne tarde pas à se passionner pour les problèmes posés par la médecine coloniale et en 1911, quitte la Belgique pour le Congo. Il dirige à Léopoldville un laboratoire d'anatomie pathologique en même temps qu'il poursuit une carrière médicale active en temps que médecin des grandes sociétés minières. En 1926, il est appelé aux fonctions de médecin chef de la colonie, fonctions qu'il exercera jusqu'au moment de son retour en Belgique, en 1934.

Nul n'était mieux préparé que le Docteur MOUCHET à reprendre les enseignements coloniaux de son Maître Ch. FIRKET. Il est nommé chargé de cours de Médecine tropicale en 1933 à la Faculté de Médecine. Il fait également un cours d'Hygiène coloniale à la Faculté des Sciences appliquées et un autre à l'École supérieure des Sciences commerciales et économiques. Pendant plus de vingt ans, il va dispenser à nos étudiants un enseignement enrichi de sa longue expérience de la colonie.

Il publie de nombreuses études relatives à des problèmes de pathologie tropicale et dont la valeur a été consacrée par de hautes distinctions scientifiques.

Je prie nos chers Collègues Henry JANNE D'OTHÉE et Albert DE MARNEFFE de vouloir bien accepter la médaille de l'Université, gravée à leur nom, en témoignage de notre vive gratitude pour les éminents services qu'ils n'ont cessé de nous rendre.

M. MOUCHET ayant été empêché de se rendre à cette séance, sa médaille lui sera remise à une autre occasion.

*Monsieur le Recteur cède ensuite la parole à Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Administration, pour la lecture du rapport sur la situation de l'Université pendant l'année écoulée.*

*Monsieur le Vice-Président s'exprime en ces termes :*

Je me conforme aux précédents en commençant par vous indiquer que pendant l'année académique 1954-1955, 3.704 élèves ont été inscrits à l'Université. On en comptait parmi eux 752 du sexe féminin ; 214 sont étrangers, dont 3 femmes. L'augmentation par rapport à l'année précédente est de 317. Ce renseignement liminaire n'a pas l'importance auquel son rang de présentation pourrait faire croire. Une institution comme la nôtre ne vaut pas par le nombre des étudiants qui la fréquentent, mais bien par la valeur des élèves qu'elle forme.

Si néanmoins, on voulait considérer le chiffre de la population universitaire comme un élément d'appréciation de la valeur de notre Alma Mater, il ne faudrait oublier ni que nos cours s'adressent aux seuls étudiants d'expression française, ni que Liège occupe, au regard même de la Wallonie, une situation excentrique.

En 1953-1954, sur 3.387 élèves réguliers, 2.369 ont, aux deux sessions de juin et septembre, obtenu le diplôme final ou le certificat qu'ils ambitionnaient ; 840 se sont vus, par la collation d'un grade, reconnaître des mérites supérieurs au minimum requis.

Les examens universitaires ne sont d'ailleurs pas le



seul test de la valeur de nos étudiants. Leurs succès au Concours Universitaire et au Concours des Bourses de voyages ne cessent pas d'attester le sérieux de leurs connaissances, leur esprit de travail et leur amour de la recherche scientifique. Ces succès sont d'ailleurs confirmés par les décisions du F. N. R. S. qui, cette année encore, a choisi parmi nos étudiants 4 nouveaux aspirants, 2 nouveaux chargés de recherches, 1 chercheur qualifié et 2 associés ; par la décision de la « Belgian American Educational Foundation » d'accorder une bourse à 3 de nos anciens étudiants, dont malheureusement un seul a pu finalement partir pour les États-Unis ; tandis que 6 diplômés de notre Université participaient au programme d'échanges de la « United States Educational Foundation in Belgium ».

En plus, de nombreuses bourses et prix offerts par des particuliers ont été attribués, soit à des étudiants, soit à des diplômés sortis de notre Alma Mater.

Mon exposé relatif à la vie estudiantine ne serait pas complet si je ne disais un mot de la Chorale et du Théâtre Universitaires, du Cercle Royal Athlétique des Étudiants et de ce qui, en attendant mieux, tient lieu de Hôte Universitaire.

Riche, cette année, de 120 membres, la Chorale Universitaire entretient la tradition dans l'enthousiasme. Les œuvres mises au point au cours de l'année qui vient de s'écouler : le « Requiem » de Faure, et la « Symphonie de Psaumes » de Strawinsky présentaient une particulière difficulté. Nos choristes, avec la collaboration de l'Orchestre de la Ville de Liège, en ont donné des exécutions fort appréciées, à Liège, Arlon et Binche. Ces déplacements ont été effectués dans le cycle des concerts organisés par les services de l'Éducation populaire.

Notre Chorale a fêté dignement, en mai dernier, le cinquième anniversaire de sa fondation.

Le Théâtre Universitaire a donné deux représentations de « La Guerre de Troie n'aura pas lieu », de Jean

Giraudoux. La première à Welkenraadt, la seconde à Mons, toujours avec un vif succès.

Le nombre des étudiants qui ont pratiqué le sport au sein du Royal Cercle Athlétique a maintenu son effectif d'environ 500 membres. Plusieurs équipes ont, comme les années précédentes, effectué des déplacements à l'étranger. D'autre part, le Cercle vient de créer une médaille du « mérite sportif » destinée à récompenser les athlètes les plus méritants, soit par les victoires qu'ils ont remportées, soit par leur dévouement et leur activité dans les différentes sections.

La Maison des Étudiants a continué tout au long de l'année sa mission de hôte universitaire. Son restaurant (83.041 repas ont été servis), son café bar, ses salles d'études et de réunions ont contribué largement au rapprochement des étudiants des diverses disciplines qui trop souvent vivent côte à côte sans avoir entre eux des contacts qui leur seraient cependant profitables.

Il faut en dire autant du Cercle « Union des Étudiants Catholiques », dont le restaurant et le café sont d'ailleurs accessibles à tous.

Enfin, le Service Social de notre Université a continué sa bienfaitante activité. Il a examiné au cours de l'année écoulée la situation de 685 étudiants. Des bons gratuits de repas ont été attribués à soixante-dix d'entre eux pour un montant total de 109.320 francs ; 26 étudiants ont été rémunérés pour des travaux qu'ils ont exécutés dans des services universitaires ; il a pu être satisfait à 34 offres de travail de l'extérieur ; des prêts d'honneur ont été accordés à 47 étudiants pour un montant total de 41.470 francs, en plus d'indemnités de logement et de vêtements accordées à 20 élèves, des frais d'hospitalisation en clinique accordés à 8 malades et de cures de repos à 6 convalescents. Les dépenses du Service Social, y compris l'aide aux orphelins de guerre et les subsides à diverses œuvres estudiantines, ont atteint 896.000 frs.

D'autre part, le nombre de bourses et prêts d'études

accordés par la Commission mixte des Bourses d'études de l'État et des Prêts de la Fondation Universitaire, s'est élevé à 269, atteignant un total de 4.057.800 francs. A quoi il faut ajouter 31 prêts du Fonds des Bien Doués de la Province de Liège pour un montant total de 255.500 francs ; 40 prêts du Cercle des Bourses de l'Université, dont chacun varie entre 3 et 10.000 francs.

Après les étudiants, les professeurs. La liste serait trop longue des motifs de fierté qu'ils nous ont donnés. Beaucoup ont porté à l'étranger le renom de notre Université. Leurs très nombreuses publications, les travaux qu'ils ont présentés aux différents congrès auxquels ils ont pris part, ont affirmé, une fois de plus, la vitalité des laboratoires et instituts qu'ils dirigent. Le nombre et la qualité des distinctions scientifiques et honorifiques dont ils ont été l'objet témoigne de l'estime dont ils jouissent, non seulement en Belgique, mais à l'étranger. Les nombreuses et importantes réunions scientifiques dont ils ont été les promoteurs, les invitations couronnées de succès qu'ils ont adressées aux plus illustres de nos collègues étrangers, soit au titre de conférenciers, soit au titre d'hôtes de nos laboratoires, sont une preuve éclatante de la valeur de notre corps enseignant.

Je veux ici dire publiquement à mes collègues combien l'Université est heureuse des distinctions qui leur sont échues et combien elle apprécie leur travail qui jette sur notre Université un éclat, grâce auquel elle occupe une place enviable parmi les institutions scientifiques.

Je veux aussi exprimer notre particulière gratitude aux Amis de l'Université de Liège groupés en A. S. B. L. La projection, lors des fêtes qui ont marqué le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de leur association, d'un film qui est *leur œuvre* consacré à l'Université de Liège a eu le plus grand succès et a témoigné de l'esprit d'originalité des membres du Comité dans le choix des moyens destinés à la réalisation de leur but :

faire connaître et aimer notre Alma Mater. Monsieur le Recteur leur a dit à cette occasion tout le bien qu'il pense de leur action de plus en plus étendue et de plus en plus fructueuse.

Qu'elle a été, au cours de l'année qui s'achève à cet instant, l'activité du Conseil d'Administration dont j'ai eu l'honneur de vous dire l'an dernier le rôle essentiel?

Il a tenu 18 séances d'une durée moyenne de 6 heures de délibération effective. Encore n'a-t-il pu en ce temps, cependant déjà considérable, mener à bien sa tâche que grâce à la minutieuse préparation des dossiers qui lui sont soumis, à l'esprit de concision de ses membres, à l'absence chez eux de tout a-priorisme et de toute obstination ; grâce aussi à ses méthodes de travail, notamment à l'habitude qu'il a prise de faire comparaître directement devant lui les personnes étrangères ou non à l'Université qu'il croit pouvoir lui donner des éclaircissements sur tel ou tel sujet délicat ; grâce enfin aux talents de son président, toujours attentif à ramener à la question ceux qui, le voulant ou non, risqueraient de faire dévier la discussion ; à veiller, ne fût-ce que par un sourire narquois, à ce que chaque intervenant ait, le cas échéant, un dossier bien rangé ; à rectifier toute affirmation de fait tant soit peu inexacte ; à insister sur le caractère contestable de telle ou telle interprétation ; à mettre en lumière la portée des précédents ; à préciser les conséquences des décisions à prendre ; à rappeler au moment psychologique tel ou tel texte des lois, arrêtés royaux ou règlements. Tâche dont il est inutile de souligner la nécessité et la difficulté.

Il s'agit en effet de se rendre compte, non seulement des conceptions de tous et de chacun des membres venus d'horizons si différents, mais encore de s'adapter, si j'ose dire, à leur genre oratoire. Ils sont, avec le Commissaire du Gouvernement dont la voix sans doute n'est que consultative mais qui est armé du droit de veto suspensif, douze collègues à traiter suivant leur caractère. L'un est

insinuant, souriant ; l'autre direct et impétueux ; tel ne jure que par les textes, tandis que l'autre est tout prêt à les plier à la réalisation de ses vœux ; chez certains l'opinion est toute nuancée au point de devenir parfois quelque peu insaisissable ; d'autres défendent des décisions extrêmes ; les uns ne veulent admettre que des solutions de principe qui se traduisent en syllogisme, tandis que d'autres réservent leur préférence aux décisions d'espèce. Et ce diable d'homme qu'est le Président arrive souvent, en un minimum de temps, à emporter la décision unanime qui, à la suite de la discussion, lui paraît souhaitable. Diplomatiquement, il parle à chacun le langage auquel il est sensible ; il est tour à tour simple, jovial, indigné, badin, voire un tantinet ironique. Aussi, comme l'an dernier, il reste vrai que, au cours de cette deuxième année d'application de la loi du 28 avril 1953, toutes les décisions de quelque importance prises par le Conseil d'Administration, l'ont été à l'unanimité.

Ainsi, notre Université est UNE à travers la diversité philosophique et politique de ses membres, à travers la diversité des sciences qu'ils pratiquent, des facultés auxquelles ils appartiennent. Et cette unité fait sa force, et cette force apparaît du fait que, si on excepte l'avant-projet du budget (je vais en dire un mot), aucune de nos propositions, pas plus que l'an dernier, n'a été rejetée par le pouvoir central ; aucune n'a été annulée ou réformée. Et pourtant, que de décisions ! Que de délibérations importantes ! Sans parler des présentations à des chaires vacantes, souvent d'importance vitale et toujours délicates à raison des problèmes personnels qu'elles posent, le Conseil d'Administration a, au cours de l'année écoulée, résolu des problèmes essentiels.

On sait qu'une loi du 22 juin 1953 a créé un fonds des constructions scolaires et universitaires de trois milliards de francs, dont au moins 25 %, c'est-à-dire 750 millions, doivent être affectés à l'enseignement supérieur, 20 %, soit 600 millions, restant à la disposition du Ministre.

D'autre part, l'article 18, 4<sup>o</sup> de la loi du 28 avril 1953 attribue au Conseil d'Administration le soin d'arrêter par ordre de priorité la liste des travaux d'aménagement et d'entretien à exécuter ; de donner des directives pour la mise au point des avant-projets relatifs à ces travaux ; d'approuver les cahiers des charges et les plans d'exécution.

Le Conseil d'Administration, soucieux de profiter au maximum et dans le plus bref délai de ces heureuses dispositions, a immédiatement arrêté son programme de construction et d'amélioration. Il a commencé par fixer les principes suivants :

1<sup>o</sup> La dispersion actuelle des bâtiments universitaires ne peut en aucune façon être accrue ; elle doit être réduite dans toute la mesure du possible ;

2<sup>o</sup> Il ne peut cependant s'agir de faire table rase de la situation actuelle en envisageant la construction immédiate d'une université nouvelle qui concentrerait en un même endroit la totalité de ses services. Le mieux est l'ennemi du bien ; en l'espèce, il faut faire vite avec les ressources mises à notre disposition ;

3<sup>o</sup> Dès lors,

a) les services des Facultés de Philosophie et Lettres et de Droit avec les Écoles et Instituts qui leur sont annexés doivent, ainsi que les services centraux d'administration générale, être concentrés place du Vingt-Août ;

b) les services de la Faculté de Médecine, en ce compris l'Institut de Pharmacie et d'Éducation physique, doivent être rassemblés dans les environs immédiats de l'Hôpital de Bavière ;

c) les services de la Faculté des Sciences appliquées doivent se situer tous au complexe du Val-Benoît ;

d) quant à la Faculté des Sciences, les services resteront en principe où ils sont actuellement, c'est-à-dire que les candidatures demeureront place du Vingt-Août, les services de Botanique, rue Fusch, les services d'Astronomie et d'Astrophysique à Cointe, les services de Bio-

logie et de Zoologie au quai Van Beneden. Seuls les services des candidatures ingénieurs émigreraient au Val-Benoît.

La réalisation de ces principes suppose pratiquement les travaux suivants :

a) l'édification à front de la place Cockerill d'un Institut de Philosophie et Lettres ;

b) l'amélioration immédiate des locaux vétustes de la Faculté de Droit situés place du Vingt-Août, et des Instituts voisins de Chimie et de Physique générale ;

c) la construction par étapes, dans le triangle de Bavière, le long du Quai de la Dérivation, d'un nouvel Hôpital répondant enfin aux exigences de la médecine et de la chirurgie modernes ;

d) la construction d'un Institut d'Éducation physique sur un terrain proche du triangle de Bavière et le rassemblement autour de l'Hôpital des services pré-cliniques, d'Histologie, d'Anatomie, de Physiologie et de Biochimie, ainsi que des services de Pharmacie ;

e) la construction sur les terrains encore disponibles du Val-Benoît d'un Institut des Sciences minérales (dont les services se trouvent actuellement place du Vingt-Août), d'un Institut Électro-technique (actuellement Institut Montéfiore, rue Saint-Gilles) et, dans toute la mesure du possible, d'un Institut des candidatures ingénieurs (mathématiques, physique et chimie) ;

f) l'agrandissement de l'Institut de Botanique, de l'Institut d'Astronomie, de l'Institut de Biologie et de Zoologie, sans excepter évidemment diverses améliorations sérieuses et intéressantes, quoique de moindre importance financière.

Tout ce programme est soit en voie d'exécution, soit à l'étude.

Pour mener à bien cette étude, dont il est inutile de souligner l'importance, il a paru au Conseil d'Administration qu'il était indispensable de charger les collègues spécialistes de la construction, de l'informer exactement

des besoins réels des services et des possibilités de donner satisfaction aux desiderata de ceux qui les dirigent. Ainsi fut constituée la Commission des Bâtiments, qui, depuis un an, a accompli déjà un travail important. Elle a pris connaissance des desiderata des professeurs, les a discutés avec eux et a pu ainsi faire part à notre Bureau technique des besoins de chaque service.

Car nous avons créé un véritable Bureau technique. Composé d'architectes et de dessinateurs, il coordonne et réalise les desiderata qui lui sont exprimés et met au point les avant-projets des constructions à édifier, des améliorations à réaliser.

Ce Bureau technique n'est prévu par aucun texte. Il n'a cependant rien d'irrégulier, puisque tout ce qui n'est pas défendu est permis. Au surplus, nécessité fait loi. Le législateur du 22 juin 1953 avait aperçu que le fonctionnement du fonds des constructions universitaires ne se concevait pas sans le concours d'employés qui mettraient au point les mille besognes que supposent des travaux dont le coût pour l'Université est de l'ordre d'un demi milliard. Aussi son article 5 disposait-il que : « Le Ministre de l'Instruction publique et le Ministre des Travaux publics peuvent pourvoir, par la création d'emplois temporaires, au recrutement du personnel dont le concours s'avère nécessaire pour le fonctionnement du Fonds. La création de ces emplois est soustraite aux dispositions de l'article 6 de la loi du 20 juillet 1921. La rétribution de ce personnel ainsi que les frais d'études confiées à des personnes étrangères à l'Administration, sont imputés sur les crédits mis à la disposition du Fonds. »

Cet article n'a malheureusement pas été appliqué en raison de la politique actuelle d'interdiction de tout recrutement de personnel nouveau. Aussi, est-il apparu tout de suite que le Conseil d'Administration aurait beau proposer l'exécution de tel ou tel travail, le Ministère de l'Instruction publique aurait beau marquer son accord



sur cette proposition, tout serait bloqué par suite de la surcharge des services techniques du Ministère des Travaux publics, auxquels incombe le soin de dresser les projets, de mettre les travaux en adjudication, de surveiller leur exécution.

Le seul moyen de faire passer de la théorie à la pratique les excellentes dispositions de la loi du 22 juin 1953, était de nous offrir officieusement ce que malgré l'article 5 le Gouvernement s'obstinait à nous refuser.

Grâce à notre Bureau technique, les propositions du Conseil d'Administration, une fois approuvées par le Ministère de l'Instruction publique, suivent sans tarder leur cours normal : des projets sont dressés, qui constituent pour les services techniques officiels une précieuse base de travail ; elle peut d'ailleurs — c'est notre vœu — être réalisée en collaboration avec la Direction provinciale des Travaux publics. Telle est d'ailleurs la volonté du législateur. Le projet de loi du 28 avril 1953 conférait au Conseil d'Administration la qualité de « maître de l'ouvrage » des constructions entreprises. Si ces termes ont malheureusement disparu du texte de la loi, ce n'est que pour des scrupules juridiques : comment un organisme — le Conseil d'Administration — qui n'est pas doté de la personnification civile pouvait-il avoir civilement des droits, assumer légalement des responsabilités ? On s'est donc contenté d'exiger que les travaux qui l'intéressent ne puissent être faits que « selon des plans et conformément à des cahiers de charges approuvés par lui. » Le fond des choses n'est donc pas modifié. C'est au Conseil d'Administration qu'il incombe de décider ce que seront les travaux intéressant l'Université. Comment veut-on que ses volontés soient traduites en langage technique plus facilement et plus efficacement que par le double organisme qui dépend désormais de lui, le Bureau technique et la Commission des Bâtiments.

L'Université est profondément reconnaissante à MM. CAMPUS, PUTERS, DANZE et ROUSSEAU de la si

précieuse collaboration que, comme membres de la Commission des Bâtiments, ils n'ont cessé de lui apporter pendant tout le cours de l'année académique qui se termine. C'est grâce à eux que le Conseil d'Administration a pu prendre attitude au sujet des travaux qui s'imposent ; c'est grâce à eux surtout que le Bureau technique a pu donner corps à ces décisions.

Le vote des budgets est, disent certains traités de droit constitutionnel, la tâche essentielle du Parlement. Si cela ne paraît que partiellement exact pour le Parlement qui n'a voté qu'en 1955 les budgets de 1954, c'est heureusement exact pour le Conseil d'Administration. Ses propositions budgétaires sont faites annuellement et en temps voulu ; celles de 1956 sont parties depuis mai dernier. Le malheur est que ce sont les seules qui ne sont pas intégralement suivies par le Gouvernement.

Le projet de budget 1955 était catastrophique ; non seulement, nous n'obtenions aucune des créations d'emplois sollicités par suite de l'extension des services scientifiques et administratifs, mais encore les sommes essentiellement destinées à l'entretien des bâtiments et au fonctionnement des divers instituts et facultés, étaient de 17 millions inférieures à nos propositions. Elles n'atteignaient même pas, à 878.000 francs près, les crédits terriblement insuffisants de 1954.

Il fallait intervenir énergiquement et rapidement si l'on voulait éviter de voir la recherche scientifique compromise, les bibliothèques dans l'impossibilité de continuer les abonnements à des périodiques indispensables, à plus forte raison d'acquérir les œuvres nouvelles, de procéder aux reliures qui s'imposent ; les locaux universitaires sombrer dans un état d'abandon et de délabrement total.

Le Conseil d'Administration mit en relief le danger, le Recteur plaça le Gouvernement devant ses responsabilités, alerta l'Administration et les personnalités poli-

tiques, exposa au Premier Ministre lui-même les motifs pour lesquels une majoration de crédit s'imposait.

Résultat : pour la première fois, par amendement du Gouvernement, les crédits prévus au projet de budget ont été augmentés. La majoration de 5 millions fait honneur au Conseil d'Administration et au Recteur dont l'autorité est ainsi reconnue et à l'esprit de compréhension du Gouvernement. Nous avons d'excellentes raisons d'espérer que ceci n'est qu'un premier geste et que l'exercice 1956 verra une nouvelle majoration de nos crédits qui, je le rappelle, étaient en 1950 de 36.600.000 francs contre 26.000.000 aujourd'hui, alors que, de toute évidence, nos besoins ont augmenté.

Nos demandes de crédits satisfaites, tout ne serait pas encore, hélas, pour le mieux dans le meilleur des mondes.

La loi du 28 avril 1953 a réservé au Conseil d'administration le droit de nomination de tout le personnel administratif d'un grade inférieur à celui de chef de bureau. Malheureusement, les membres du dit personnel administratif sont des fonctionnaires auxquels s'appliquent les diverses dispositions du Statut des agents de l'État, lequel charge le Secrétariat permanent de Recrutement d'organiser les différentes épreuves de nomination initiale et de promotion.

Ce système, admissible en principe, est absolument incompatible tant avec l'esprit de la loi de 1953 qu'avec les exigences de la bonne marche de l'Université. A quoi sert-il de conférer au Conseil d'Administration le droit de nomination du personnel administratif si ce droit est purement théorique ; c'est-à-dire s'il ne peut s'exercer que conformément aux résultats d'épreuves organisées en dehors de nous par le Secrétariat de Recrutement qui en détermine les programmes, assure la correction des travaux et arrête la liste des lauréats.

Notamment en ce qui concerne le personnel de nos ateliers (menuisiers, serrurier, plombiers, centrale de

chauffe, centrale thermoélectrique), en ce qui concerne surtout nos garçons de service, préparateurs et préparateurs-techniciens attachés à nos laboratoires, il tombe sous le sens que les qualités à exiger d'eux varient avec la besogne dont ils sont chargés et non seulement avec le grade dont ils sont revêtus. Il est, dès lors, absurde de les recruter à la suite d'épreuves identiques. C'est, au surplus, seulement au cours de l'exercice de leurs fonctions qu'il sera possible d'apprécier réellement leurs aptitudes et leurs facultés d'adaptation, éléments en fonction desquels doit être décidé leur avancement.

Un système se juge à ses fruits. Celui sous lequel nous vivons peut écarter un technicien excellent qui n'est pas rompu aux règles d'accord des participes ou aux applications délicates de la règle de « Trois » ; il peut, par contre couronner le « fort en thèmes » qui ne rendra jamais à son patron les services que normalement il doit en attendre.

Tout cela, le Ministère l'avait d'ailleurs parfaitement compris. Dès juillet 1953, il avait soumis au Conseil Académique un projet de statut du personnel administratif qui assouplissait considérablement les dispositions du statut ordinaire des agents de l'État et confiait à l'Université même le choix de recruter et de promouvoir tous les membres de son personnel administratif non pas, évidemment, à son gré et à sa fantaisie, mais à la suite d'examens devant un jury nommé par elle, sur un programme fixé par elle, donc strictement adapté aux aptitudes requises par l'emploi à conférer.

Ce projet, qui avait reçu l'accord unanime du Conseil Académique, est toujours en suspens encore que les organismes syndicaux aient, depuis plus d'un an, marqué leur accord sur un texte amendé, négocié efficacement entre les universités et les délégués des syndicats.

Le résultat? — C'est que pratiquement l'avancement des agents est suspendu. Le Conseil d'Administration ne peut se résoudre à promouvoir ceux-là qui, peut-être,

satisfont aux critères prévus pour les agents de l'État, au détriment d'éléments de valeur technique exceptionnelle mais qui n'ont pas les qualités légalement requises.

A cette difficulté vient d'ailleurs s'en ajouter une autre. La circulaire du Premier Ministre du 4 juin 1954 qui interdit tout recrutement nouveau et dont j'ai signalé l'an dernier toute la malfaisance, est toujours en vigueur. Sans doute, grâce à des démarches répétées du Conseil d'Administration et du Recteur, le Premier Ministre a bien voulu autoriser le remplacement par recrutement de onze agents et la création de deux nouveaux emplois ; ce qui n'empêche qu'à l'heure actuelle vingt-deux postes de l'ordre administratif sont vacants et ce, alors que la mise en vigueur de la loi du 28 avril 1953 a considérablement augmenté la tâche incombant à l'Université en en déchargeant l'Administration de l'Enseignement supérieur.

Cela signifie que certains de nos collègues sont privés de leur unique préparateur ou garçon de service.

Il est plus que temps qu'il soit mis fin à pareille situation déjà exposée l'an dernier certes, mais qui devient de jour en jour plus grave. Le Gouvernement doit comprendre que notre personnel doit toujours être au complet parce qu'une Université n'est, en définitive, qu'une série de services à chacun desquels est attaché un nombre extrêmement restreint de collaborateurs souvent réduit à une seule unité, ce qui, on en conviendra, constitue un minimum indispensable. Il saute d'ailleurs aux yeux que loin de diminuer le nombre de nos collaborateurs, il faudrait l'augmenter. La spécialisation des disciplines universitaires est de plus en plus poussée. Les recherches auxquelles se livrent nos professeurs exigent chaque jour des travaux matériels importants, des études scientifiques préliminaires plus longues. Il est donc normal que le Conseil d'Administration ait prévu dans ses avant-projets de budget la création d'un nombre d'ailleurs restreint d'emplois de chefs de travaux, d'assistants ou de

préparateurs. Je ne puis que déplorer que ces demandes aient été purement et simplement ignorées. Je veux croire que la politique de compréhension amorcée par une augmentation de nos crédits scientifiques, par une autorisation, hélas à la cuillère pour parler comme le Premier Ministre, de remplacer quelques agents et de créer deux nouveaux emplois, sera poussée à fond lors du prochain budget ; et j'ai confiance de pouvoir vous annoncer dans un an que nous avons sur ce point essentiel satisfaction complète.

Le Conseil d'Administration a eu à faire face à des difficultés d'un autre genre. Des accords entre le Gouvernement belge et celui des États-Unis prévoient l'envoi chaque année aux U. S. A. d'un certain nombre d'ingénieurs, licenciés, ou docteurs en sciences physiques ou chimiques qui seront appelés dans certains centres atomiques pour se mettre au courant des problèmes posés par la construction des réacteurs de puissance. Il s'est agi de prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour organiser, dès janvier dernier, un enseignement préparatoire sur les applications industrielles de l'énergie nucléaire. Grâce au dévouement d'un certain nombre de professeurs et de collaborateurs scientifiques, cet enseignement a été un succès et nos anciens élèves sont en fort bonne place sur la liste des candidats à un séjour aux U. S. A. L'Union Minière a supporté les frais d'organisation de ces nouveaux enseignements qui se continueront dans les années à venir.

Enfin, il me plaît de signaler que le Conseil d'Administration a fait éditer un *Guide des étudiants* destiné à leur faciliter leurs premiers contacts avec l'Université et à les renseigner le mieux possible de la vie universitaire. Ce guide sera remis gratuitement aux élèves lors de leur première inscription en même temps que l'Horaire des cours et le Compte rendu de la séance d'ouverture de l'an dernier, entre parenthèses, ce document se fera désormais moins attendre. Cet ensemble

leur permettra, pensons-nous, de s'intégrer plus rapidement et plus complètement à leur Alma Mater.

Les organes de gestion de notre Université sont maintenant doubles. À côté du Conseil d'Administration, fonctionne la Commission Administrative du Patrimoine de l'Université. Elle a tenu, au cours de l'année écoulée, quatre séances. Grâce à la générosité de nos entreprises industrielles et de nos anciens étudiants auxquels nous adressons ici tous nos remerciements, elle a pu, cette année encore, disposer d'une somme totale de 4 millions et demi. Je ne puis pas ne pas répéter que normalement la somme dont dispose le Patrimoine devrait être plus élevée. Le Gouvernement avait jadis promis d'accorder au Patrimoine pour compenser la réduction du pouvoir d'achat de revenus restés fixes de nos Fonds d'État, un subside annuel de 2.500.000 francs. En dépit de nos propositions budgétaires répétées, cette somme est hélas réduite à 450.000 francs.

J'éprouve un plaisir particulier à insister sur le fait qu'au cours de l'année écoulée, la Commission administrative a étendu la création de mandats annuels destinés à permettre à des membres du personnel enseignant et du personnel scientifique, le cas échéant accompagnés d'un ou de plusieurs étudiants, de faire des voyages de caractère universitaire au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Il est incontestable qu'une politique de présence au Congo s'impose et qu'en facilitant à nos collègues des visites à la colonie, nous servons non seulement les intérêts de l'Université mais encore ceux du pays.

Arrivé au terme de ma tâche, je dirais volontiers, en manière de synthèse, que l'année qui prend fin a été pour notre Université une année de combat. Nous avons lutté pour obtenir les crédits et le personnel de qualité qui nous sont indispensables ; nous avons œuvré pour hâter la construction de nouveaux instituts et l'amélior-

ration des installations existantes. Certes, nous avons marqué des points. Nous n'avons cependant pas remporté une complète victoire.

Dans une de leurs meilleures pièces « Le Bois sacré », les spirituels auteurs De Flers et Caillavet mettent dans la bouche du Ministre de l'Instruction publique l'affirmation suivante : « Les beaux-arts, c'est de l'administration. » Notre combat s'inspire d'une idée exactement contraire. Former des hommes, c'est-à-dire ouvrir des intelligences non seulement aux techniques de telle ou telle spécialité, mais encore et peut-être surtout aux problèmes humains que ces spécialités, directement ou indirectement, peuvent contribuer à résoudre ; donner aux jeunes le goût de l'étude et de la recherche scientifique, leur apprendre à mettre au service de l'humanité leurs connaissances et leurs travaux, les convaincre que c'est dans pareille règle de vie qu'ils trouveront ici-bas la plus grande joie et la plus grande fierté, ce n'est pas faire de l'administration ! Une Université ne peut s'épanouir si ses initiatives, sa vie journalière elle-même sont entravées par une réglementation minutieuse et stricte, obstacle constant à l'esprit de progrès c'est-à-dire aux continuels besoins et procédés nouveaux. Une Université de l'État ne peut vivre que si les lois, arrêtés et circulaires qui la régissent sont inspirés par une confiance entière du Gouvernement vis-à-vis d'elle. Le contrôle d'ensemble normal et nécessaire est une chose ; la vérification permanente et tâtilonne ou l'exigence d'autorisations répétées et préalables que, seul un sentiment de défiance peut justifier, en est une autre. Ce que nous voulons, c'est que les universités d'État, à l'égal des universités libres, jouissent enfin en droit et en fait d'une suffisante liberté pour pouvoir satisfaire instantanément aux exigences de leur haute mission. Pour réaliser cet idéal, nous continuerons à nous battre, aussi longtemps qu'il le faudra, avec tout l'enthousiasme que nous donne la conscience de notre magnifique mission



et avec toute la force que nous confère un optimisme qu'aucune rebuffade ni aucun échec ne peut atteindre.

Enthousiasme et optimisme que, depuis deux ans, notre Recteur, chaque jour sur la brèche, incarne magnifiquement.

Enthousiasme et optimisme juvénils que doivent partager nos nombreux amis décidés, j'en suis sûr, chacun dans sa sphère, à appuyer notre action. D'avance je leur dis pour leur collaboration un profond merci. Et je leur donne rendez-vous dans un an. Si tout le monde s'y met, le bilan sera en boni !

*Monsieur le Recteur reprend la parole et s'exprime de la manière suivante :*

Le Conseil académique, en sa séance du 5 juillet 1955, a accordé à sept illustres savants étrangers le titre de Docteur ou d'Ingénieur *Honoris Causa* de l'Université de Liège.

Sur la proposition de la Faculté de Droit, le titre de docteur *honoris causa* a été conféré à M. G. LE BRAS, professeur à l'Université de Paris, M. H. GUITTON, professeur à l'Université de Paris, M. F. FERROUX, professeur au Collège de France et à M. H. MAZEAUX, professeur à l'Université de Paris.

Sur la proposition de la Faculté des Sciences, le titre de docteur *honoris causa* a été conféré à M. L. PAULING, professeur au California Institute of Technology de Pasadena.

Sur la proposition de la Faculté des Sciences Appliquées, le titre d'ingénieur *honoris causa* a été conféré à M. H. FAVRE, professeur à l'École Polytechnique fédérale de Zurich et à M. F. STUSSI, professeur à l'École Polytechnique fédérale de Zurich.

MES CHERS COLLÈGUES,

En vous conférant la distinction la plus éminente

qu'elle puisse offrir aux savants étrangers, l'Université a voulu rendre hommage à la valeur exceptionnelle de vos travaux et à l'universalité de votre réputation.

Nos collègues, les professeurs HARSIN, RENARD, GUEBEN et CAMPUS vont, en quelques mots, rappeler à cette assemblée vos mérites transcendants.

*Présentant MM. LE BRAS, GUITTON et PERROUX, M. le professeur P. HARSIN s'exprime en ces termes :*

M. Gabriel LE BRAS a conquis dans le monde savant une situation hors de pair dans le triple domaine du droit canonique, du droit romain et de l'histoire des institutions et de la pratique religieuses.

Voici trente-cinq ans, il débutait dans la vie scientifique par la publication de ses thèses de doctorat qui déjà manifestaient cette orientation variée jointe à un esprit critique toujours en éveil.

Bientôt nommé professeur agrégé à la Faculté de Droit de Strasbourg, il passait ensuite à la Faculté de Droit de Paris pour occuper, après FOURNIER et GENESTAL, la seule chaire de droit canonique qui existât en France dans l'enseignement officiel. Il publiait avec son maître Paul FOURNIER un ouvrage capital sur les collections canoniques de l'Occident dont il prépare actuellement une refonte complète.

Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études de la Sorbonne, il inaugurait dans ses travaux pratiques une discipline nouvelle : la sociologie religieuse où il faisait appel à la géographie et à la psychologie pour expliquer les phénomènes religieux collectifs. Il lançait sa vaste enquête sur la pratique religieuse en France depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, dont deux volumes ont déjà renouvelé nos connaissances et dont un ouvrage récent sur le divorce et la séparation de corps dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle est appelé à susciter de nouvelles recherches dans l'école qu'il a fondée.

Innombrables sont les thèses et les travaux qui se réclament de son enseignement et de ses initiatives. Directeur de la *Revue d'histoire de l'Église de France*, il a fait connaître partout sa méthode d'enquête et notamment chez nous où, sous son inspiration, la statistique religieuse a pris son essor.

Plus récemment encore, il assumait la direction internationale d'une vaste histoire du Droit et des institutions de l'Église au moyen âge et dans les temps modernes et, dans ses *Prolégomènes*, traçait le plan des quatorze volumes dont elle se composera.

Toujours accueilli avec l'enthousiasme que suscitent son dynamisme et ses qualités de maître, il se sentit particulièrement attiré par notre milieu liégeois auquel il s'intéressait dès le début de sa carrière en consacrant un de ses premiers travaux au théologien et canoniste liégeois du XII<sup>e</sup> siècle, ALGER, écolâtre de la cathédrale. A deux reprises, il est venu développer devant nos Facultés de Philosophie et Lettres et de Droit le dernier état des travaux auxquels il désirait attacher quelques-uns de nos élèves.

Par ces contacts, par son action motrice, par son ubiquité, le professeur LE BRAS, devenu par ailleurs le conseiller ecclésiastique de la Quatrième République, n'a cessé de faire école. Peu de maîtres ont eu, dans leur pays et à l'étranger, semblable rayonnement. Et l'épithète liégeoise, s'ajoutant à combien d'autres, témoignera de l'admiration que nous éprouvons pour le prestige de son œuvre et pour l'éclat de sa personnalité.

M. Henri GUITTON, professeur à la Faculté de Droit de Dijon, chargé de l'enseignement de la statistique à la Faculté de Droit de Paris, chaire dans laquelle il a été récemment titularisé, a des titres tout spéciaux à la reconnaissance de l'Université de Liège.

Sa notoriété, établie par une série d'ouvrages sur la loi de King, l'économie rationnelle, le mécanisme des

prix, non moins que sur l'industrie de la soie ou le catholicisme social, fut définitivement consacrée en 1951 par la publication du plus important ouvrage qui ait été écrit en langue française sur les fluctuations économiques.

L'étendue de son érudition, l'honnêteté de sa science, autant que la clarté de son exposé dans une matière aussi difficile, ses éminentes qualités pédagogiques, le désignèrent à notre choix lorsqu'il s'agit de conférer, cette année-là, la Chaire Francqui au titre étranger.

Pendant cinq mois, Henri GUITTON s'acquitta de cette lourde charge avec une conscience qui n'eut d'égale que le succès de son enseignement. Le séminaire qu'il dirigea et où se formèrent plusieurs de nos jeunes économistes, les quatre Colloques internationaux qu'il présida et dont les débats furent publiés en 1952 par nos soins (inaugurant ainsi la Collection scientifique de notre Faculté de Droit) firent de l'année 1951-1952 une grande année pour nos élèves, une année féconde pour leurs maîtres. Le souvenir de cette collaboration est resté vivant pour beaucoup d'entre nous qui n'avons cessé d'apprécier la modestie et l'urbanité de notre hôte, son dévouement et son efficacité dans une tâche périlleuse. Toutes ces qualités jointes à la réputation scientifique d'Henri GUITTON ont déterminé ses collègues liégeois à le proposer aux suffrages du Conseil académique. L'octroi du diplôme de docteur *honoris causa*, s'il n'acquitte pas toute la dette de gratitude que nous avons contractée envers lui, l'associera du moins étroitement aux destinées d'une Université qui a conservé, nous en sommes persuadés, une place dans son cœur.

M. François PERROUX occupe parmi les économistes de langue française une situation à peu près unique. Depuis près de trente ans, ses travaux ont renouvelé l'économie politique, en la marquant de son empreinte personnelle.

Sa forte culture littéraire, qui le destinait à l'enseignement des langues classiques, se complétant d'une formation juridique et économique et s'achevant dans des études de théorie pure, devait en faire un économiste complet.

Professeur à la Faculté de Droit de Lyon puis, dès 1934, à la Faculté de Droit de Paris, il vient, ces derniers mois, d'être l'objet d'une consécration éclatante : le Collège de France a créé pour lui une chaire d'analyse des faits économiques.

Dès son premier ouvrage, consacré au problème du profit et, à travers une série impressionnante de volumes, s'affirmaient ses qualités d'esprit, la maîtrise de son talent d'analyste, son don de la synthèse. Il s'attachait ainsi à l'étude de l'économie et des finances de l'Italie, au calcul du revenu national de la France, à la comptabilité nationale, aux thèses keynésiennes, à la théorie de l'évolution économique de Joseph SCHUMPETER, qu'il faisait connaître en France après une année de séjour à Vienne. L'an dernier, un savant ouvrage soumettait à une critique acérée l'intégration européenne : *L'Europe sans rivage* prétendait substituer à une Europe des nations une autre Europe basée sur ce qu'il appelle les pôles de développement économique.

Directeur fondateur de l'Institut de Science économique appliquée, il poursuit depuis dix ans, avec ses collaborateurs, une série de recherches sur des problèmes très divers : le salaire, le statut monétaire, le revenu national, la théorie de l'économie dominante, thème qu'il a proposé comme explication profonde des faits contemporains.

A trois reprises, il fut l'hôte de notre Faculté de Droit et de notre École supérieure de Sciences commerciales et économiques (1938, 1947, 1954) et, voici deux ans, il présidait à Paris un colloque auquel participaient une douzaine des meilleurs de nos anciens étudiants accompagnés de leurs maîtres, premier jalon sur une route où

s'affirmera bientôt une féconde collaboration au problème du développement économique séculaire que l'Institut de M. PERROUX a mis à l'étude.

Toutes ces raisons ont paru déterminantes au Conseil académique de Liège pour octroyer à notre savant Collègue français le titre de docteur *honoris causa* de notre Alma Mater.

Présentant M. MAZEAUD, M. le professeur C. RENARD s'exprime en ces termes :

Grand serviteur du Droit, M. Henri MAZEAUD l'est, non seulement par le talent de la plume et l'autorité de la science, mais aussi par l'entier engagement de sa vie.

Je ne puis ici que tracer les traits les plus saillants d'une prestigieuse carrière, en constante montée, et dont une inlassable activité recule sans cesse l'apogée.

Chargé de cours en 1924 à l'Université de Lille, il est en 1926 reçu premier au Concours d'agrégation. Nommé professeur titulaire en 1930, à Lille encore, il est, dès 1938, accueilli par la Faculté de Droit de Paris, où son enseignement jouit immédiatement du plus haut prestige.

Sans abandonner celui-ci, M. MAZEAUD fut aussi professeur à l'Université de Varsovie, Directeur de l'Institut juridique de cette ville puis Chef de la mission universitaire française en Pologne.

L'œuvre écrite de M. MAZEAUD n'est pas moins considérable. Déjà ses deux thèses de doctorat lui valent la notoriété. Ses articles de revue sont innombrables. Mais cette œuvre est dominée par le majestueux monument qu'est le *Traité théorique et pratique de la responsabilité civile délictuelle et contractuelle*, rédigé en collaboration avec son frère, le Professeur Léon MAZEAUD, et couronné en 1932 par l'Académie des Sciences morales et politiques.

Né avec un siècle de prodigieuses transformations, M. MAZEAUD a voué un esprit qui se meut avec la même aisance dans les analyses les plus fines et les

plus amples des synthèses, aux recherches toujours renouvelées, qu'impose l'extraordinaire développement des responsabilités dans la société moderne. Pour tous les civilistes, à quelque culture qu'ils se rattachent, le nom de MAZEAUD incarnera désormais ce domaine si mouvant et si nuancé de la responsabilité civile.

Mais dans la lutte pour le Droit, M. MAZEAUD a aussi payé de sa personne. A sa demande, en 1940, il participa comme Officier de liaison à la campagne de Norvège et la Croix de Guerre vint consacrer son courage. Il joua aussi un rôle de chef dans la Résistance et reçut la Médaille de la Résistance avec rosette. A la libération, il reprit du service comme Officier de liaison auprès de l'armée polonaise combattante.

Grand ami de notre Université, M. MAZEAUD occupa à la Faculté de Droit, pendant deux mois, une chaire de professeur d'échange. On ne peut compter, depuis, les services qu'il a rendus à la Faculté de Droit et à ses étudiants.

D'être un homme de grand cœur, autant que de haute science, et un ami éprouvé de notre Faculté de Droit, tels sont les titres qui valent à M. Henri MAZEAUD l'inaltérable reconnaissance de l'Université de Liège.

*Présentant M. PAULING, M. le professeur G. GUÉBEN s'exprime en ces termes :*

L'œuvre de Linus PAULING, professeur de Chimie générale et chef du Département de Chimie à l'Institut Technologique de Californie à Pasadena, est particulièrement brillante puisqu'elle a été couronnée par le dernier prix Nobel de Chimie.

L'analyser serait une entreprise bien longue ; nous devons nous borner à la caractériser ici en quelques mots.

Les travaux du premier quart de notre siècle nous ont fait connaître le détail de la composition et de l'architecture des atomes. Le problème qui surgissait

ensuite était de rechercher de quelle manière la structure électronique de ceux-ci se modifie lors de leur association en molécules et en cristaux, et comment cette modification détermine la stabilité ainsi que la géométrie des édifices nouveaux.

D'innombrables chercheurs se sont attelés à cette tâche.

Les uns ont choisi la méthode déductive et ont procédé par le calcul, sur la base des théories de la physique moderne. Les difficultés de calcul deviennent cependant rapidement insurmontables dès que l'on s'écarte des molécules très simples.

Les autres ont suivi la voie expérimentale, établissant patiemment des données propres à chaque substance.

Tantôt par l'une, tantôt par l'autre méthode, PAULING apporta sa contribution, — et une contribution de poids —, à l'accroissement de ce patrimoine scientifique.

Mais, guidé par une intuition sûre et mu par une imagination puissante et créatrice, il a su en outre, à un degré inégalé, tirer parti de l'ensemble extrêmement complexe des données expérimentales et théoriques pour mettre en évidence des lois générales et simples et proposer des concepts nouveaux et féconds qui illuminent aujourd'hui toute la science de la structure de la matière.

Il ne s'est du reste pas borné à lancer des idées nouvelles. Il en a fait lui-même l'application à des problèmes importants. Sir Lawrence BRAGG a pu dire des travaux de PAULING sur les silicates « qu'ils avaient transformé l'un des domaines les plus obscurs de la Chimie structurale en l'un des chapitres les mieux compris de la Science ».

La théorie de l'état métallique est aussi redevable à PAULING d'idées neuves et séduisantes.

Plus récemment, les efforts de PAULING se sont portés vers le problème, passionnant mais combien complexe,



de la structure de la matière vivante et plus particulièrement des protéines et des acides nucléiques.

Suivant une voie d'une logique admirable, avec l'aide de nombreux collaborateurs et disciples, il a accumulé un ensemble impressionnant de données précises au sujet de la structure des aminoacides, ces constituants fondamentaux des protéines. Il en a déduit, au sujet de la structure de différents types de protéines, une théorie qui, pour n'être que provisoire, n'en constitue pas moins un jalon d'importance capitale dans la connaissance de la géométrie et de la genèse des chaînes protéiniques.

Inspirateur dont l'œuvre éclaire la route des chimistes, PAULING est aussi un professeur remarquable, aimé de ses élèves et un esprit généreux, profondément humain.

Ses titres à notre admiration se doublent du reste de titres à notre reconnaissance puisqu'à diverses reprises, des universitaires liégeois, professeurs ou jeunes chercheurs, ont reçu un accueil large et amical dans les Laboratoires Gates and Crellin dont il est le directeur et l'animateur.

*Présentant MM. FAVRE et STUSSI, M. le professeur F. CAMPUS s'exprime en ces termes :*

L'École Polytechnique fédérale de Zurich occupe une place si éminente parmi les grandes Écoles d'ingénieurs qu'on l'imagine volontiers plus ancienne qu'elle l'est. Son premier centenaire s'achève cette année et sera prochainement célébré d'une manière solennelle.

L'Université de Liège s'associera avec ferveur à ces manifestations en raison des relations anciennes et étroites qui existent entre sa Faculté des Sciences appliquées et l'École jubilaire. Ces échanges et les contacts scientifiques sont devenus plus fréquents et plus actifs au cours des trois dernières décennies. De nombreux professeurs de l'École Polytechnique fédérale, dont plu-

sieurs prix Nobel, sont venus conférencier à l'Université de Liège. Un de ces derniers y a été le premier titulaire de la chaire Francqui internationale.

A l'occasion de ce centenaire, la Faculté des Sciences appliquées a tenu à honorer, parmi les professeurs suisses de l'École Polytechnique fédérale avec qui elle entretient d'étroites relations, deux de ses anciens recteurs, représentants très distingués des deux principaux groupes culturels de la Confédération helvétique.

Messieurs les Professeurs Henry FAVRE et Fritz STUSSI ont, par une favorable coïncidence, le même âge et sont ingénieurs civils de la même promotion de leur École. Ils se sont succédé au Rectorat et ils entretiennent une parfaite amitié qui s'est traduite par une fructueuse collaboration dans le domaine qui est, si je puis ainsi dire, leur violon d'Ingres, l'histoire des sciences, singulièrement des sciences appliquées à l'art de l'ingénieur.

Ces Suisses éminents, que l'Université de Liège honore aujourd'hui, ont tant de points communs ainsi que j'ai dit, joints à tant de différences, qu'à deux ils réalisent une synthèse représentative et très élevée de la grande et unique École fédérale helvétique.

Leurs travaux et leur brillante carrière académique les rendent tout à fait dignes de cet honneur, dont la conjoncture jubilaire a seulement fixé la date.

Le Professeur Henry FAVRE est un des grands noms de la mécanique appliquée, surtout de la théorie de l'élasticité. Bien que jeune encore, il est un des principaux pionniers de la photoélasticité. On lui doit aussi des études importantes d'hydraulique et d'hydrodynamique.

Le Professeur Fritz STUSSI fait autorité dans le domaine de la statique des constructions. Plus particulièrement, il est un grand spécialiste des constructions et des ponts métalliques, c'est-à-dire traditionnellement en acier. Mais en chercheur d'avant-garde, il s'intéresse

actuellement à l'emploi de l'aluminium dans les mêmes ouvrages.

Je me bornerai à caractériser ainsi d'une manière beaucoup trop sommaire la physionomie scientifique de ces deux grands ingénieurs. Il serait en effet fastidieux d'énumérer leurs travaux, leurs publications, leurs multiples activités nationales et internationales, ainsi que toutes les distinctions et les honneurs qui leur ont été décernés.

Leur notoriété est d'ailleurs universelle, mais ce qui nous touche plus directement et nous anime du désir de les honorer à notre tour, en prélude liégeois à leurs cérémonies jubilaires, c'est l'amitié et l'estime agissantes qu'ils témoignent fidèlement à notre Faculté des Sciences appliquées et à tant de ses professeurs. Qu'ils daignent trouver, dans l'hommage sincère et chaleureux que nous rendons à leurs hautes personnalités, une expression de notre admiration pour l'œuvre magnifique d'un siècle de la Haute École dont ils font figure de représentants auprès de nous. Qu'ils acceptent d'y voir aussi un témoignage de l'amitié sans reproche qui unit nos deux peuples petits par les nombres mais grands par les aspirations et les œuvres.

*Après la présentation de chaque nouveau Docteur et Ingénieur, le Recteur s'est avancé vers lui et lui a remis, en même temps que son diplôme et son épitoge, la médaille de l'Université.*

*M. LINUS PAULING n'ayant pu assister personnellement à la cérémonie, c'est à M. J. BROWN, attaché culturel à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique en Belgique, que Monsieur le Recteur remet ces insignes.*

*M. le Professeur G. LE BRAS monte alors à la tribune et, au nom de tous les nouveaux Docteurs et Ingénieurs honoris causa, remercie, dans une spirituelle improvisation, l'Université de l'honneur qui leur est fait.*

*Après que l'assemblée eut écouté une « Pavane » de Thoinot-Arbeau, exécutée par la Chorale universitaire, Monsieur le Recteur prononce son discours inaugural :*

On sait que nous nous trouvons aujourd'hui devant un gigantesque problème collectif du fait que la population du monde s'accroît dans de telles proportions que la quantité de nourriture, déjà insuffisante aujourd'hui, ne pourra plus assurer nos besoins. C'est, à l'échelle de notre planète, l'un des problèmes les plus dramatiques des cinquantes années qui viennent.

Depuis Malthus, de très nombreuses études ont été consacrées à cette question et des organisations internationales s'en préoccupent activement. Mais le climat est confus : tandis que les pessimistes mettent en cause la responsabilité de la recherche scientifique, par suite de la diminution progressive de la mortalité sous l'influence des médecines préventive et curative, les optimistes comptent sur elle pour lui donner une solution satisfaisante.

Je voudrais aujourd'hui analyser ici cette situation, aussi objectivement que possible, tâcher de définir la position de la Science, ses responsabilités éventuelles et les espoirs qu'elle nous permet dans cette angoissante question.

Il y a actuellement 2.547.000.000 d'individus, à 100.000.000 près, à la surface de notre planète. En trois siècles, la population a quintuplé, elle a doublé depuis 1850. L'homme est donc une espèce en expansion. Sur le temps que durera cette cérémonie académique, la population se sera accrue de 6.300 âmes ; 60.000 par jour ; 20.000.000 par an. Bien qu'il soit difficile de faire une extrapolation, nous serons probablement 4 milliards en l'an 2000.

Quelles sont les causes de cet accroissement ?

Dans les pays sous-développés (1) — comprenant 70 % de la population mondiale — la natalité est forte ; la mortalité, bien que considérable, est, de beaucoup, inférieure à la natalité. Il en résulte que ces populations sont en constante augmentation. Il semble bien que la natalité y soit généralement stable, tandis que la mortalité tend à diminuer ; l'augmentation de ces populations ne cesse donc de croître dans le temps.

Dans les pays développés, ou moyennement développés — comprenant 30 % de la population du monde, — la natalité est faible ; la mortalité est faible aussi, et supérieure, égale ou inférieure à la natalité, selon les régions. En moyenne, les populations de ces pays sont en légère augmentation. La natalité y est généralement en diminution, la mortalité aussi.

On constate donc, pour l'ensemble de notre planète, une augmentation du nombre d'habitants qui va en s'accéléralant et qui est due, en somme, non à une augmentation du nombre de naissances, mais bien à une diminution de la mortalité. Par conséquent, si l'espèce humaine est en expansion aussi rapide, c'est surtout à l'allongement de la vie qu'elle le doit.

Il est bien évident que l'espérance de vie moyenne d'une collectivité dépend du rapport entre le taux de natalité et celui de la mortalité. Pour les régions industrialisées, elle ne cesse de s'élever. En Suède, par exem-

(1) A la veille de la dernière guerre mondiale, le problème se présentait, dans les grandes lignes, de la manière suivante :

Dans les pays sous-développés, ou peu développés, le taux de la *natalité* (c'est-à-dire le quotient entre le nombre de naissances annuelles et l'effectif de la population) varie entre 20 et 50 pour mille ; dans les pays développés, il est inférieur à 20 pour mille.

Le taux de la *mortalité*, dans les pays sous-développés ou peu développés, est compris entre 15 et 30 pour mille ; dans les pays développés, entre 9 et 15 pour mille.

Le *taux d'accroissement* qui résulte de la différence entre le taux de natalité et celui de mortalité varie ainsi, dans les régions sous-développées ou peu développées, de 5 à 20 pour mille ; dans les régions développées, il est inférieur à 10 pour mille.

ple, pays pour lequel on possède des statistiques fort précises, l'espérance de vie moyenne, qui était de 34 ans entre 1755 et 1776, est passée progressivement à 41 ans (1816-1840), 57 ans (1911-1920) et 66 ans entre 1936 et 1940. Aux États-Unis, elle était de 48 ans chez l'homme en 1900 (51 ans chez la femme); elle passait à 65 ans en 1948 (71 ans chez la femme). Elle est de près de 68 ans en Australie.

Chez les peuples non industrialisés, les chiffres sont au contraire très faibles : 37,9 ans au Chili, 26,9 ans aux Indes (c'est ce qu'elle était en France au 18<sup>e</sup> siècle), plus ou moins 30 ans en Égypte et en Chine.

Ainsi, les deux tiers de la population du globe, soit plus d'un milliard et demi d'hommes, ont une vie courte.

C'est que les pays non industrialisés — les pays sous-développés — connaissent une situation sanitaire déplorable. 300.000.000 d'habitants de ces régions sont annuellement frappés par la malaria; 3.000.000 en meurent encore chaque année; mais bien d'autres fléaux déciment les populations : En Égypte, presque toute la population rurale est atteinte de Bilharziose. Aux Indes et en Pakistan, près du quart des enfants meurent au cours de la première année; parmi ceux-ci, la moitié disparaissent avant l'âge d'un mois dont 60 % dans la première semaine; lorsqu'arrive le cinquième anniversaire, 40 % des enfants sont morts. Ces régions souffrent non seulement de paludisme, qui atteint le quart de la population (soit 110.000.000 d'âmes), mais encore de choléra, de kala-azar, de variole, de béri-béri, de dysenterie, de tuberculose, d'ankylostomiase, de filariose, du ver de Guinée, de maladies vénériennes, d'avitaminoses, etc.

Malgré cette situation sanitaire catastrophique, les populations des pays sous-développés ne cessent cependant de s'accroître, du fait que la natalité est encore de loin supérieure à la mortalité.

Le dernier tiers de la population du globe a une vie longue.

C'est que la réduction de la mortalité est, pour une large part, due à des dispositions d'hygiène collective : création de systèmes d'épuration des eaux, adoption de meilleures méthodes d'évacuation des déjections ; de là la disparition du choléra, de la fièvre typhoïde, de la dysenterie, des vers intestinaux. Mais le développement des méthodes physiologiques, médicales et chirurgicales joue aussi un rôle considérable. Les peuples civilisés disposent d'une nourriture abondante et variée ; les équilibres alimentaires peuvent être exactement calculés ; des vitamines, des hormones peuvent suppléer aux déficiences ; la chirurgie sauve chaque année des milliers d'accidentés, sauve la vie des mères et des enfants dans les accouchements difficiles ; des méthodes de dépistage des maladies contagieuses sont de plus en plus systématiquement appliquées ; les antibiotiques viennent d'ouvrir une ère nouvelle de lutte contre les agents pathogènes et l'on pourrait considérablement allonger cette liste.

A la base de l'augmentation de l'espérance de vie moyenne dans les pays développés, c'est donc la Science que nous trouvons, la recherche pure des laboratoires ouvrant la voie aux applications les plus fécondes. Mais la Science ne peut être tenue pour responsable de l'accroissement du nombre de vies humaines. Nous constatons, au contraire, en même temps, une diminution de la mortalité et une diminution des naissances, parallèlement à l'évolution scientifique et technique des peuples. Bien qu'il soit dangereux de faire des prévisions dans des problèmes aussi complexes, on serait donc autorisé à penser qu'en développant industriellement et scientifiquement les pays arriérés, on constatera également, à la fois, une baisse de la mortalité et un freinage de la natalité. Si l'on veut donc y réduire l'accroissement de la population, c'est tout notre arsenal de moyens techniques et biologiques qu'il y faut introduire.

Une telle entreprise est certes hérissée de difficultés,

mais n'est sans doute pas impossible à une civilisation comme la nôtre, pourvu qu'elle dispose de ressources, de temps et de bonne volonté. Mais avant même de pouvoir dresser un plan d'action, nous nous heurtons à un obstacle d'une gravité inouïe qui est la sous-alimentation des pays déshérités.

On sait qu'un minimum de nourriture est indispensable pour entretenir la vie et un minimum sensiblement plus élevé est nécessaire pour assurer la santé. Or, la répartition des aliments parmi les peuples du monde connaît des disproportions incroyables. Tandis que l'Europe et l'Amérique du Nord, qui comprennent 33 % de la population du monde, disposent de 75 % des aliments de la planète ; l'Asie, avec 45 % de la population, ne dispose que de 17 % de ces aliments. Les deux-tiers au moins des populations sud-américaines — soit environ 60 millions d'individus — vivent dans un état constant de sous-alimentation, et l'autre tiers — soit 30 millions — dans un état de véritable inanition chronique. Alors que l'on considère qu'un homme, au repos, a besoin de 2.700-2.800 calories par jour, la ration moyenne, dans les pays sous-développés, est de 2.100 calories (elle n'est que de 1.620 calories dans les Indes), alors qu'elle est de 3.100 calories dans les pays développés.

Aucune médecine préventive ni curative ne peut être réellement efficace sur des êtres sous-alimentés. Par conséquent, tant que ce problème de l'alimentation n'est pas résolu, tout espoir de faire bénéficier nos frères misérables de progrès scientifiques reste une utopie. Ce problème primordial, dont dépendent tous les autres, c'est à lui tout d'abord qu'il faut faire face. Il est le premier et certainement le plus grave de tous.

Examinons à quoi est due cette incroyable différence dans la répartition des ressources alimentaires ?

Dans les pays sous-développés, la vie est brève, les conditions sanitaires mauvaises, la plupart des habitants



sont des enfants (ils représentent quelquefois 40 % de la population) ou des malades. Ni les uns ni les autres ne font évidemment des cultivateurs ; les mauvais cultivateurs ne produisent que peu d'aliments ; la pénurie d'aliments fait des gens mal nourris ; les gens mal nourris tombent facilement malades : c'est un cercle infernal. Ensuite, dans les pays sous-développés, même là où l'on dispose de cultivateurs, l'exploitation de la terre est effectuée par des méthodes primitives. En Chine, le rendement d'un fermier est de 1.500 kgs de nourriture par an ; il est, chez les fermiers américains, de 22.000 kgs par an. D'autre part, chez les peuples Hindous et Musulmans, les lois qui régissent les successions ont subdivisé les terres à l'infini, ce qui rend les propriétés difficilement rentables. Enfin, les terres ont été, la plupart du temps, épuisées par des méthodes primitives d'exploitation, de sorte qu'elles sont bien plus extraites qu'exploitées. L'anéantissement d'un trop grand nombre de forêts a facilité l'érosion et réduit les réserves d'eau. Lorsque le sol n'est plus protégé par un tapis végétal, l'eau n'y pénètre pas mais l'attaque, y creusant des ravins, emportant la terre. La totalité de la partie arable du sol peut disparaître en quelques années. La destruction d'un grand nombre de forêts au Congo belge, la culture extensive du sol ont épuisé celui-ci dans certaines régions, en quelques années, par suite de l'érosion et de la formation de latérite incultivable.

Certains élevages ont eu des conséquences désastreuses. Les populations indigènes d'Afrique restent obstinément attachées à la vieille coutume qui fait dépendre le rang social du nombre de têtes de bétail possédées ; or, s'il y a trop de bétail par pâturage, l'érosion est accrue. La chèvre, par exemple, a commis partout des dégâts incommensurables. Elle arrache l'herbe et dévore les jeunes pousses. Ses méfaits sont classiques en Afrique du Nord, en Provence, sur les côtes Dalmates. Ce sont les chèvres qui ont dégradé les forêts de Chypre.

On n'est pas loin, à l'heure actuelle, de penser que les phénomènes d'érosion ont rendu inutilisable la moitié des terrains originairement cultivés de notre planète.

Existe-t-il des remèdes à cette situation déplorable? Peut-on, dans des proportions suffisantes, accroître la quantité de nourriture des terres cultivables?

Admettons que les terrains qui sont épuisés sont perdus. Il n'en reste pas moins que l'on peut chercher à accroître le rendement des terres actuellement en culture, en employant les procédés rationnels des pays développés.

Dans les pays développés, les progrès en agriculture ont été très grands. En cinquante ans, on a triplé le rendement du blé, on a quintuplé le rendement de la canne à sucre. Des études sur l'hybridation du maïs ont abouti à la création de variétés qui peuvent supporter des climats beaucoup plus froids que les plantes d'origine, plus résistantes aux maladies et dont le rendement est supérieur.

Aux États-Unis, la limite Nord de la culture du maïs a été poussée de plus en plus loin, empiétant sur la zone de culture du blé, laquelle, à son tour, a conquis plus au Nord, des étendues où, voici quelques années, aucune variété de blé n'arrivait à maturité, sauf dans une saison exceptionnellement favorable.

Le rendement de la betterave est passé, en quelques dizaines d'années, de 1 à 10 ou 15.

L'étude des croisements permet de sélectionner des variétés immunisées — totalement ou en partie — contre les attaques des insectes nuisibles et les maladies qui peuvent d'autre part être combattues par des insecticides appropriés.

Le recours à l'ensilage qui doit, en ce qui concerne les fourrages, remplacer les anciennes méthodes de séchage, permet d'éviter la perte de 33 % en protéines que l'on constatait antérieurement.

Enfin, et surtout, l'utilisation rationnelle d'engrais est un des facteurs essentiels du succès des cultures dans les pays développés. Dans l'ensemble, d'ailleurs, les terres de ces régions, loin d'avoir perdu leurs qualités, ont un rendement qui ne cesse de s'accroître. Un exemple : en France, en 1750, la production du blé par hectare était de cinq quintaux, elle est aujourd'hui de quarante quintaux.

Tous les progrès que je viens d'énumérer pourraient donc être introduits dans les régions sous-développées. Mais les difficultés qui se présentent sont énormes.

Tout d'abord, les conclusions tirées des expériences faites dans les zones tempérées sont presque sans valeur pour les zones tropicales et sub-tropicales.

Ensuite, l'introduction des progrès scientifiques, en supposant qu'ils soient au point pour les régions auxquelles ils sont destinés, ne peut être que lente et difficile. Il faut éduquer les populations dans ce but, car il leur est encore plus malaisé d'imiter qu'à nous de découvrir. Comment éduquer des populations comportant 50 à 90 % d'illettrés ? Et combien de temps faudra-t-il ? Sait-on que, même aux États-Unis, les méthodes modernes de l'agriculture n'ont conquis que 10 % des fermiers ?

En supposant même que toutes ces difficultés n'existent pas, la mise en culture rationnelle de tous les terrains actuellement cultivés peut-elle suffire à nos besoins ?

On estime que 10 % des sols sont cultivés, soit 60 ares par habitant. Or, la superficie nécessaire pour assurer le régime alimentaire normal d'un habitant est précisément estimé à 60 ares de terrain cultivé par les méthodes scientifiques modernes. On voit donc que si tous les terrains cultivés avaient un rendement optimum, on pourrait faire face tout juste aux besoins actuels. Mais l'érosion et les méthodes inadéquates d'agriculture réduisent ces valeurs d'au moins 50 %.

On est ainsi conduit à la nécessité de mettre en culture des régions non encore cultivées.

Il est bien évident que l'on peut rendre fertiles des terres stériles. Les Pays-Bas en ont donné au monde un magnifique exemple.

La surface des terres de notre planète est de 14.600 millions d'hectares, c'est-à-dire 6 hectares par habitant. L'évaluation de la fraction cultivable est difficile, du fait que les terres cultivées — en particulier les pâturages — se confondent en partie avec les terres incultes. On estime que 30 % des terres de ce monde, c'est-à-dire une surface trois fois plus grande que celle actuellement cultivée, sont cultivables, par nos méthodes modernes, du fait qu'elles jouissent d'un climat favorable (au moins 46 cms d'eau par an). Des méthodes spéciales de culture de terrains appartenant à la zone aride pourraient être mises au point, à condition que l'irrigation soit assurée, soit par la méthode des canaux, soit par celle des puits. On a commencé à le faire. Le barrage Lloyd, dans le Sind, arrose plus de deux millions d'hectares de terres cultivées ; les deux réseaux du Pendjab arrosent près de 7 millions d'hectares. Enfin, le réseau du Nil, et celui de la Murray en Australie, sont utilisés en grand. On songe aussi à exploiter le réseau du Tigre-Euphrate, qui offre des possibilités considérables. L'irrigation par les puits, déjà ancienne, a été notablement améliorée par les puits à conduites installés, pour la première fois, en Californie. Ce système, déjà employé dans les Indes, pourrait être développé en Afrique, en Arabie et au Moyen-Orient.

Si l'on envisage toutes ces considérations sous un angle optimiste, on arrive sans aucun doute à penser que, dans les conditions de meilleure réalisation, la culture des terrains de la zone aride pourrait nous apporter un supplément de nourriture suffisant pour alimenter une population égale et même supérieure à ce qu'elle est en ce moment. Mais si les calculs théoriques sont satisfaisants, la réalisation de ces projets fait surgir des obstacles de tous ordres : difficultés d'irrigation, de

distribution de l'énergie, de motorisation, de transport, politiques, sociales, etc. Elle implique des travaux nécessitant une main-d'œuvre considérable que les populations sous-alimentées ne pourront pas fournir ; elle implique une armée d'hommes de science avertis et vigilants que nous ne possédons pas ; elle implique l'éducation des peuples arriérés, peu conciliable avec leur état de santé actuel. Par ailleurs, la moindre erreur peut être la cause de catastrophes : une défaillance dans le système d'irrigation peut entraîner l'inondation, l'érosion, la malaria ; un déséquilibre dans les cultures peut favoriser certains fléaux : insectes, virus.

On le voit, cette œuvre est difficile et vulnérable.

Arriverons-nous à la réaliser ? C'est qu'il faut aller vite. Il n'est pas seulement important d'arriver, il est essentiel d'arriver à temps. Le nombre de vies humaines ne cesse de croître, la nourriture reste insuffisante. Si nous nous laissons prendre de vitesse, c'est le drame de la faim qui s'étend.

C'est devant ces barrières de difficultés que certains spécialistes — et non des moindres — ont récemment déclaré que la situation est si grave qu'il faut renoncer à aller au secours des populations sous-développées tant qu'elles-mêmes, à la suite des guerres, des famines, des épidémies et de la limitation volontaire des naissances, n'auront pas stabilisé l'effectif de leurs populations.

Pouvons-nous froidement délimiter sur la carte du monde des zones qui seront vouées pendant de longues années encore au désastre et à la souffrance ? Serait-il possible, sur une planète où l'intensité des communications et des échanges est si forte, que les convulsions d'une partie énorme de la population soient sans répercussion sur la prospérité de la fraction privilégiée ? Pourrions-nous adopter une attitude passive de spectateur devant une telle tragédie ? Non, tout en nous s'y oppose, aussi bien notre besoin inné d'harmonie et

d'équilibre que ce sens profond de la solidarité humaine que notre civilisation a développé en nous. Je crois que notre chemin est tracé et nous ne pouvons nous en détourner.

En somme, le pessimisme dans ce problème vient de cette constatation que l'exploitation scientifique de tous les terrains cultivables du globe ne peut conduire à des résultats ni assez sûrs, ni assez rapides, à cause du trop grand nombre de *variables dépendantes* en jeu. Et bien, il faut résolument chercher des moyens qui ne comportent pas cette interdépendance de variables. Et de nouveau ici, l'homme se tourne vers la Science, et la Science lui ouvre de nouveaux horizons.

Il y a tout d'abord les mers et les océans. J'ai eu l'occasion déjà, l'an dernier, à cette même tribune, de rappeler que les deux-tiers de notre globe sont recouverts d'eau qui contient, en surface comme en profondeur, des aliments en quantité considérable. Sait-on qu'à peine 1 % de nos produits nutritifs nous viennent de la mer ? C'est ridiculement faible. Rien qu'en ce qui concerne le plancton, et surtout le phytoplancton, fabriqué grâce à l'énergie solaire dans les couches superficielles des mers et océans, la quantité matières organiques synthétisées par an correspond à un trillion de tonnes de carbone, c'est-à-dire dix à cent fois supérieure à ce qu'elle est pour l'ensemble de tous les végétaux terrestres, y compris toutes les forêts !! Dans la Manche, la production de plancton par hectare est équivalente à celle d'une bonne culture de blé. Dans la mer du Nord, cette production est double ; dans l'Atlantique, elle est encore plus grande, mais elle est moins grande dans les eaux tropicales. Le pouvoir nutritif de ce plancton est élevé ; les baleines d'ailleurs n'ont pas d'autre nourriture. Le seul problème est de le récolter. On a essayé, utilisant un système de pompage dans un filtre rotatif ; les résultats sont encourageants. En Angleterre, des procédés

d'intensification de la production de plancton sont essayés dans certains lacs enrichis d'engrais minéraux, avec des résultats qui sont également prometteurs.

Le plateau continental sous-marin, dont la surface égale celle de l'Europe, devient accessible grâce au sca-phandre autonome et peut donner à l'homme de nouvelles possibilités d'élevage que j'ai évoquées l'an dernier devant vous.

Enfin, toutes les méthodes d'exploration des grands fonds : sondeurs à ultra-sons, photographie et télévision sous-marine, bathyscaphes, dont l'intérêt est aujourd'hui encore purement scientifique, vont sûrement permettre, par les informations qu'elles nous apportent, d'exploiter plus rationnellement les océans.

Dans un autre domaine, se dessinent de très sérieuses perspectives de fabrication industrielle de substances nutritives. Sans doute, nous n'avons pas encore la possibilité de réaliser directement la synthèse de sucre, de protéines ou de graisses en partant, comme les plantes vertes, de  $\text{CO}_2$ , d'eau, de sels minéraux et d'énergie lumineuse. Disons cependant que cette voie est en sérieux progrès par l'utilisation de chloroplastes, c'est-à-dire de ces microscopiques granules chargés de chlorophylle que l'on peut aujourd'hui séparer des cellules végétales (par centrifugation) et qui, en milieu convenable, et correctement éclairé, ont permis de réaliser au laboratoire des synthèses pleines de promesses.

Il y a aussi les cellules végétales elles-mêmes qui, élevées dans un milieu de température et de composition contrôlables, soustrait aux intempéries et aux parasites, peuvent utiliser l'énergie lumineuse pour la synthèse de produits alimentaires à partir d'éléments minéraux. Certaines algues donnent les résultats les meilleurs. Parmi celles qui ont été essayées, celles du genre *Chlorella* paraissent les plus adéquates. Elles sont déjà cultivées aux États-Unis, en Allemagne, en Hollande

et au Japon, mais ces méthodes sont encore au stade expérimental. On obtient 40 grammes de cellules formées par m<sup>2</sup> illuminé. Ces cellules sont très riches en vitamines et en protéines contenant les acides aminés essentiels à notre alimentation. 125 grammes de *Chlorella* séchées renferment toutes les vitamines requises par notre entretien quotidien (sauf la vitamine C qui se détruit pendant les processus de séchage). Cinq millions d'hectares de cultures de *Chlorella* seraient suffisants pour nourrir en protéines trois milliards d'habitants pendant un an.

A côté des algues — et nous avons le choix parmi les 17.000 espèces à notre disposition, — les levures sont également susceptibles de nous aider. La levure *Torulopsis*, en culture synthétique, est capable de transformer en protéines 80 % de l'azote fourni sous forme de sulfate d'ammonium. Dans de bonnes conditions, 500 kgs de *Torulopsis* sont capables de synthétiser 51 tonnes de protéines par jour.

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai profondément le sentiment qu'une exploitation plus rationnelle des océans, que la culture des algues et des levures sans sol, que la synthèse des matières organiques à partir de chloroplastes ou de chlorophylle peuvent apporter au monde le supplément de matières nutritives que nous ne pouvons espérer, dans un délai assez raisonnable, de la culture de nos terres.

Le travail à accomplir pour réussir dans ces domaines est énorme. Je suis opposé au dirigisme scientifique. J'écrivais, il n'y a pas bien longtemps, que « l'ampleur d'une construction n'est pas fonction de l'intérêt qu'elle présente dans le cadre de notre vie contemporaine ; que l'intellectuel n'a pas à prendre parti dans l'événement ni à poser nécessairement un acte social ; qu'il faut que son œuvre transcende son époque et ne soit pas une



représentation étroite de l'actuel ». Mais quand l'actuel consiste à gagner une bataille dont l'enjeu n'est rien moins que de savoir si, oui ou non, nous allons mourir de faim ; quand la Science nous offre le seul moyen de nous sauver ; quand la recherche peut être à la fois un acte et une moralité, je veux rompre avec mes principes. Et je dis : « Il faut que, dès demain, toutes les Nations accordent une priorité absolue aux recherches orientées dans ce domaine. Nous ne manquons pas d'hommes pour ces études ; d'ailleurs, c'est à l'Université qu'il appartient de les former ; mais, ici comme ailleurs, nous manquons de moyens. Ces moyens, il faut que les Gouvernements et les Fondations scientifiques les mettent à la disposition de nos chercheurs. J'ai foi dans les résultats de leurs travaux, si on leur permet de les poursuivre dans des conditions favorables ; j'ai foi, parce que chaque fois que l'homme de science s'est trouvé devant l'adversité, son génie a renversé les obstacles.

Il le fera ici comme il l'a fait ailleurs.

Cette bataille, Mesdames et Messieurs, nous devons la gagner avant l'an 2000 ; je voudrais vous rendre attentifs au fait qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps.

\* \* \*

*Monsieur le Recteur remercie ensuite ses collaborateurs et s'adresse aux étudiants :*

Un arrêté royal, daté du 20 juin 1955, a appelé aux fonctions de secrétaire du Conseil académique, pour l'année 1955-1956, M. Jean FIRKET, professeur ordinaire près la Faculté de Médecine. Je le félicite de cette promotion et j'adresse les remerciements de l'Université à M. le Professeur VIVARIO, secrétaire académique sortant, pour le dévouement avec lequel il a rempli ses fonctions.

Le Conseil d'Administration de notre Alma Mater entrera demain dans sa troisième année d'existence. Je veux dire à ceux de mes Collègues qui en font partie combien j'apprécie la fidélité et la loyauté de leur amicale collaboration.

On a dit, de Monsieur le Vice-Président et de moi-même, lorsque nous avons commencé nos fonctions, que nous avons l'air de jeunes mariés. Laissez-moi me réjouir aujourd'hui que nous soyons toujours dans notre lune de miel. L'amitié qui nous lie, de plus en plus, l'un à l'autre, facilite considérablement la solution des problèmes difficiles qui se posent à notre attention. Je lui dois plus que de la reconnaissance ; grâce à lui, à son dynamisme, à sa clairvoyance, mes fonctions rectorales et présidentielles sont considérablement allégées.

C'est dans des amitiés comme celle-là, dans celle de M. le Pro-recteur dont les conseils sont toujours judicieux, dans celle de M. le Commissaire du Gouvernement qui a toujours été plus un guide qu'un censeur et dans le dévouement de mon attaché de Cabinet, M. DELCHE-VALERIE, que nous puisons l'énergie nécessaire pour réclamer sans cesse du Gouvernement les améliorations qui sont indispensables. Avec une telle équipe, la victoire ne peut point faire de doute. Puisse le Gouvernement, d'ailleurs de plus en plus compréhensif, nous aider assez vite pour que, dans aucun domaine, il ne soit trop tard.

MESDEMOISELLES LES ÉTUDIANTES,  
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Il y a deux ans, je vous ai dit que j'attachais une importance particulière au problème du home des Étudiants. J'ai le plaisir de vous dire aujourd'hui que je crois que nous touchons au but. Une fondation d'utilité publique pour l'édification de homes d'étudiants vient d'être créée. Le Gouvernement va nous accorder les crédits nécessaires à la construction de notre premier

home qui sera situé au cœur de la ville, au boulevard d'Avroy. Il comportera, outre des locaux de réunion, d'étude, de distraction et d'un jardin, 80 studios pour étudiants et 24 studios pour étudiantes. Les plans en sont dessinés. L'exécution aura lieu en 1956. Et déjà l'on s'occupe de dresser l'avant-projet d'un second home qui sera édifié au boulevard de la Constitution.

L'an dernier, je vous ai dit que nous nous préoccupions de vous donner aussi, dans l'Université même, de meilleures possibilités de développer votre personnalité et je vous ai annoncé qu'un referendum serait organisé pour nous permettre de connaître vos désirs. Ce referendum a eu lieu : 2.026 réponses nous sont parvenues. Leur dépouillement s'est avéré plein d'intérêt. Quelques-uns de vos souhaits ont déjà été réalisés, d'autres le seront sous peu, d'autres encore sont à l'étude. Ce qui nous a peut-être le plus frappé, c'est que les étudiants s'intéressent bien plus qu'il n'est couramment admis aux activités culturelles. Le vœu de beaucoup d'entre vous est de rompre les barrières qui séparent les diverses facultés et d'avoir l'occasion de vous rencontrer fréquemment pour pratiquer ensemble l'art de votre choix.

Et c'est un vœu parfaitement légitime puisque 400 d'entre vous s'exercent au dessin, à la peinture, à la sculpture ou à la céramique d'art ; 425 à la photo d'art ; 300 à la littérature ; 125 au cinéma d'amateur et 450 à la musique instrumentale. La conclusion qui se dégageait de tout ceci est qu'il fallait créer des clubs inter-facultaires appropriés. C'est chose faite. Il existe maintenant un club des beaux-arts, un de photo d'art, un de littérature, un de cinéastes amateurs et un de musique instrumentale.

Je fais des vœux pour l'épanouissement de ces Cercles qui, avec le Club Scientifique, le Théâtre et la Chorale universitaires, vont constituer autant de noyaux propices au développement de votre vie culturelle. Je termine en vous assurant que, dans ce domaine, comme

dans les autres, vous pouvez compter sur toute ma sollicitude.

EXCELLENCES,  
MESSIEURS LES MINISTRES,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de l'Université, je remercie les Représentants diplomatiques et consulaires, les Hautes Autorités judiciaires et civiles, Messieurs les Recteurs ou les Représentants des établissements de haut enseignement, Monsieur le Directeur de la Fondation Universitaire, du F. N. R. S., de la Fondation Francqui et de l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, et tous ceux qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette cérémonie.

Je dis ma gratitude au Professeur BODART, ordonnateur de cette cérémonie, ainsi qu'à ses collaborateurs.

Je déclare ouverte l'année académique 1955-1956.

Vive le Roi !

*Le Valeureux Liégeois, exécuté par la Chorale universitaire, puis la Brabançonne, clôturent la cérémonie.*

*Celle-ci est immédiatement suivie de la Réception offerte par Monsieur le Recteur.*